



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°30/2014 du Conseil communautaire Séance du 29 avril 2014

Date d'envoi de la convocation = 23 avril 2014

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 64

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10

Nombre de délégué absent : 1

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la Caserne Pépin de Pont-Saint-Esprit, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Stéphane PEREZ, Anne-Marie TULIPANI, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Francine JULLIEN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Françoise CASADEVALL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean-Yves CHAPELET, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Emmanuelle CREPIEUX, Michel CEGIELSKI à Vincent POUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE à Rémy SALGUES, Christian ROUX à Claudine PRAT, Patrice PRAT à Catherine LAVIOS, Aziza GRINE à Philippe PÉCOUT, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Didier BONNEAUD à Gérald MISSOUR, Guy AUBANEL à Gérard CASTOR.

Absents : Louis CHINIEU.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.

Objet : Délégations du Conseil communautaire au Président.

En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de déléguer au Président les attributions limitativement énumérées ci-dessous :
 1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics communautaires ;
 2. Fixer, dans la limite maximale de 1.500 euros, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Communauté d'agglomération qui n'ont pas un caractère fiscal ;
 3. Procéder, dans la limite des sommes votées au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
 4. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
 5. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 6. Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 7. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
 8. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 9. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 € ;
 10. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 11. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté d'agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
 12. Intenter au nom de la Communauté d'agglomération les actions en justice ou défendre la Communauté d'agglomération dans les actions intentées contre elle, dans tous les contentieux où elle sera concernée ;
 13. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 15.000 €.
 14. Réaliser les lignes de trésorerie dans la limite de 1.500.000 €.

Les décisions prises en application de cette délégation seront présentées en réunion du Conseil communautaire.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 29 avril 2014.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 29 avril 2014

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°31/2014 du Conseil communautaire Séance du 29 avril 2014

Date d'envoi de la convocation = 23 avril 2014
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 65
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10
Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la Caserne Pépin de Pont-Saint-Esprit, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Stéphane PEREZ, Anne-Marie TULIPANI, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Francine JULLIEN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Françoise CASADEVALL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean-Yves CHAPELET, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Emmanuelle CREPIEUX, Michel CEGIELSKI à Vincent POUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE à Rémy SALGUES, Christian ROUX à Claudine PRAT, Patrice PRAT à Catherine LAVIOS, Aziza GRINE à Philippe PÉCOUT, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Didier BONNEAUD à Gérald MISSOUR, Guy AUBANEL à Gérard CASTOR,

Absents :

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.

Objet : Création des commissions communautaires.

Afin d'élaborer des projets à présenter au Bureau et au Conseil communautaire, il est proposé de créer 15 commissions composées de 10 membres, présidées par le Président de la Communauté d'agglomération et par le Vice-président en charge de la délégation.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

de créer les commissions suivantes :

Commission des moyens généraux	
Nom	Commune
AUBANEL Guy	Saint-Laurent de Carnols
ANGELI Marc	Saint-Paul les Fonts
BAUME Pierre	Saint-Pons la Calm
BAYART Sébastien	Codolet
CASTILLON Roger	Pont-Saint-Esprit
CHAPELET Jean-Yves	Bagnols-sur-Cèze
DUCROS Bernard	Orsan
EYSSERIC Catherine	Bagnols-sur-Cèze
SAUTEL Gérard	Vénéjan
PETITJEAN Elian	Saint-Michel d'Euzet
POUTIER Vincent	Bagnols-sur-Cèze
TICHADOU Jean-Claude	Connaux
SEUBE Maria	Gaujac
BAUMET Gilbert	Pont-Saint-Esprit
CAZORLA Yves	Laudun-L'Ardoise

Commission Culture et Patrimoine	
Nom	Commune
LAPEYRONIE Claire	Pont-Saint-Esprit
CHENIVESSE Alain	Aiguèze
COURBEY Ghislaine	Bagnols-sur-Cèze
PECOUT Philippe	Laudun-L'Ardoise

CARLES Jean-Claude	Montclus
GUIGUE Sophie	Salazac
LEFRANC Renée	Saint-Gervais
MARCEL Jacques	Goudargues
VAZ Patricia	Vénéjan
BIANCO Josiane	Gaujac
SERON Anne	Saint-André de Roquepertuis
GRUFAZ Pascale	Saint-Alexandre
PEULET Thierry	Saint-Etienne des sorts
ROUQUAIROL Serge	Bagnols-sur-Cèze
ROUX Christian	Bagnols-sur-Cèze

Commission Sport	
Nom	Commune
CASTOR Gérard	Cornillon
CEGIELSKI Michel	Bagnols-sur-Cèze
POUTIER Vincent	Bagnols-sur-Cèze
ROUSSELOT Vincent	Pont-Saint-Esprit
TRICHOT Benoit	Montclus
NADAL Laurent	Cavillargues
PACE Jérôme	Sabran
AUGIER Eric	Saint-Geniès de Comolas
ROCHE Jean	Saint-Pons la Calm
BONNEAUD Didier	Saint-Etienne des sorts
SCHRIVE Luc	Pont-Saint-Esprit
MILLIET Bruno	Goudargues
LUNA Mireille	Codolet
ROUX Christian	Bagnols-sur-Cèze
PRAT Claudine	Bagnols-sur-Cèze

Commission Développement économique, emploi et compétences	
Nom	Commune
JOUVE Olivier	Saint-Geniès de Comolas
CASTELLANE Geneviève	Le Garn
BAUME Pierre	Saint-Pons la Calm
BERTOLINI Jacques	Saint-Alexandre
BONNEAUD Didier	Saint-Etienne des Sorts
CHANTRY Catherine	Pont-Saint-Esprit
CHINIEU Louis	Chusclan
DELPI Didier	Saint-Gervais
PASQUALE Bernard	Laudun-L'Ardoise
SEUBE Maria	Gaujac
PISSAS Alexandre	Tresques
SALGUES Rémy	Bagnols-sur-Cèze
BONNEFOND Martial	Goudargues
PEREZ Stéphane	Bagnols-sur-Cèze
CAZORLA Yves	Laudun-L'Ardoise

Commission Urbanisme, Ruralité et services publics	
Nom	Commune
CHAMPETIER Joëlle	Verfeuil
VANDEMEULEBROUCKE Brigitte	Carsan
BONNEAUD Didier	Saint-Etienne des Sorts
CARDENES Stéphane	Lirac
DELPI Didier	Saint-Gervais
BAYLE Monique	Bagnols-sur-Cèze
JULLIEN Francine	Pont-Saint-Esprit
RIEU José	Issirac
HOOGE Brigitte	Le Pin
SUAU Jean-Claude	Salzac

TUFFERY Bruno	Vénéjan
AUDIBERT Alain	Tresques
JOUVE Olivier	Saint-Geniès de Comolas
ROUQUAIROL Serge	Bagnols-sur-Cèze
GONDARD Christiane	Pont-Saint-Esprit

Commission Aménagement du territoire	
Nom	Commune
SERRE Christophe	Saint-Paulet de Caisson
CHAMPETIER Joëlle	Verfeuil
NADAL Laurent	Cavillargues
FORGEROU Nathalie	Saint-Christol de Rodières
JULLIEN Francine	Pont -Saint-Esprit
RIEU José	Issirac
PRADIER Thierry	Saint-André de Roquepertuis
BERGERI Carole	Saint-Marcel de Careiret
DUCROS Bernard	Orsan
JOUVE Olivier	Saint-Geniès de Comolas
ROY CROS Muriel	Laval
CHINIEU Louis	Chusclan
TRICHOT Benoit	Montclus
BAUMET Gilbert	Pont-Saint-Esprit
PRAT Claudine	Bagnols-sur-Cèze

Commission Transport et accessibilité	
Nom	Commune
CHAPELET Jean-Yves	Bagnols-sur-Cèze
SCHRIVE Luc	Pont-Saint-Esprit
ANGELI Marc	Saint-Paul les fonts
LUNA Mireille	Codolet
CHARBONNEL Jean-Guy	Saint-Gervais

ADRIEN Elizabeth	Carsan
LAVIOS Catherine	Laudun
WILLAIN Georges	Verfeuil
NICOLLE Sylvie	Sabran
LOISON Thierry	Vénéjan
MISSOUR Gérald	Saint Nazaire
PEYRE Marc	Saint-Geniès de Comolas
SEUBE Maria	Gaujac
ROUX Christian	Bagnols-sur-Cèze
PRAT Claudine	Bagnols-sur-Cèze

Commission Jeunesse et Enseignement	
Nom	Commune
BAYART Sébastien	Codolet
ASTORI Dominique	Saint-Marcel de Careiret
BERTOLINI Jacques	Saint-Alexandre
CRÉPIEUX Emmanuelle	Bagnols-sur-Cèze
PAUTY Josiane	Pont-Saint-Esprit
MARÇAIS Odile	Le Garn
PONS Martine	Issirac
AJASSE Nicole	Verfeuil
NIZIER Magalie	Tresques
GRINE Aziza	Laudun
LAFONT Rose	Saint-Geniès de Comolas
MORENO Mathieu	Saint-Pons la calm
AKCHAINI Mina	Bagnols-sur-Cèze
TULIPANI Anne-Marie	Bagnols-sur-Cèze
PEREZ Stéphane	Bagnols-sur-Cèze

Commission Petite enfance	
Nom	Commune
JULIER Bernard	Tavel
ASTORI Dominique	Saint-Marcel de Careiret
CHANTRY Catherine	Pont-Saint-Esprit
GARDY Karine	Bagnols-sur-Cèze
PAUL Dominique	Sabran
PAGES Ghislaine	Bagnols-sur-Cèze
PAUTY Josiane	Pont-Saint-Esprit
LINDER Jacqueline	Saint-Victor la Coste
CASADEVALL Françoise	Saint-Julien de Peyrolas
BECLE Maïté	Saint -Gervais
BALLATORE Virginie	Orsan
GRINE Aziza	Laudun
WUYTS Elga	Codolet
TULIPANI Anne-Marie	Bagnols-sur-Cèze
PEREZ Stéphane	Bagnols-sur-Cèze

Commission Environnement	
Nom	Commune
ANGELI Marc	Saint-Paul les Fonts
CHEVALIER Lionel	Saint-André d'Olérargues
PALISSE Patrick	Le Pin
ROUSSELOT Vincent	Pont-Saint-Esprit
GUILBERT Georges	Carsan
SALGUES Rémy	Bagnols-sur-Cèze
CLEMENTE Cédric	Lirac
SEUBE Maria	Gaujac
PANTEL Bernard	Verfeuil
DELALLIEU Gilles	Cornillon

PRADIER Thierry	Saint-André de Roquepertuis
VIGNES Christian	Saint-Michel d'Euzet
ROUBAUD Bruno	Goudargues
PRAT Claudine	Bagnols-sur-Cèze
GONDARD Christiane	Pont-Saint-Esprit

Commission Tourisme	
Nom	Commune
COULLOMB Michel	Saint-André de Roquepertuis
BONNEFOND Martial	Goudargues
CASTILLON Roger	Pont-Saint-Esprit
CHENIVESSE Alain	Aiguèze
COURT Bernard	Issirac
FABREGUE René	Saint-Julien de Peyrolas
PECOUT Philippe	Laudun
OUALID Jean-Marc	La Roque sur Cèze
COUSTON Maxime	Bagnols-sur-Cèze
JULIER Bernard	Tavel
MISSOUR Gérard	Saint-Nazaire
ROY-CROS Muriel	Laval-Saint-Roman
DREYFUS François	Montclus
GONDARD Christiane	Pont-Saint-Esprit
ROUX Christian	Bagnols-sur-Cèze

Commission Solidarités	
Nom	Commune
PIZARD-DESCHAMPS Robert	Saint-Victor la Coste
CARDENES Stéphane	Lirac
DAVER Jean-Marie	Pont-Saint-Esprit
CASADEVALE Françoise	Saint-Julien de Peyrolas
RIEU Denis	Bagnols-sur-Cèze

TUFFERY Bruno	Vénéjan
FORGEROU Nathalie	Saint-Christol de Rodières
PAILLOT Michel	Cavillargues
ZEN Betty	Saint-Geniès de Comolas
LADET Christine	Saint-Marcel de Careiret
PAGES Ghislaine	Bagnols-sur-Cèze
MILLOT Marie-Claude	Saint-André d'Olérargues
LAVIOS Catherine	Laudun
ROUX Christian	Bagnols-sur-Cèze
PRAT Claudine	Bagnols-sur-Cèze

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 29 avril 2014.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 29 avril 2014

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°32/2014 du Conseil communautaire Séance du 29 avril 2014

Date d'envoi de la convocation = 23 avril 2014
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 65
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10
Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la Caserne Pépin de Pont-Saint-Esprit, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Stéphane PEREZ, Anne-Marie TULIPANI, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Francine JULLIEN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Françoise CASADEVALL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean-Yves CHAPELET, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Emmanuelle CREPIEUX, Michel CEGIELSKI à Vincent POUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE à Rémy SALGUES, Christian ROUX à Claudine PRAT, Patrice PRAT à Catherine LAVIOS, Aziza GRINE à Philippe PÉCOUT, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Didier BONNEAUD à Gérald MISSOUR, Guy AUBANEL à Gérard CASTOR,

Absents :

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Constitution de la Commission d'appel d'offres.

En application du Code des Marchés Publics,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- de fixer la composition de la Commission d'appel d'offres de la façon suivante :
 - d'un président (le président de l'EPCI ou son représentant)
 - de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de l'organe délibérant élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, soit :
 - 4 membres de la majorité
 - 1 membre de l'opposition

Titulaires	Suppléants
AUBANEL Guy	ANGELI Marc
PETITJEAN Elian	BAYART Sébastien
LAPEYRONIE Claire	CASTILLON Roger
EYSSERIC Catherine	BAYLE Monique
PRAT Claudine	ROUQUAIROL Serge

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 29 avril 2014.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 29 avril 2014

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°33/2014 du Conseil communautaire Séance du 29 avril 2014

Date d'envoi de la convocation = 23 avril 2014

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la Caserne Pépin de Pont-Saint-Esprit, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Stéphane PEREZ, Anne-Marie TULIPANI, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Francine JULLIEN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Françoise CASADEVALL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean-Yves CHAPELET, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Emmanuelle CREPIEUX, Michel CEGIELSKI à Vincent POUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE à Rémy SALGUES, Christian ROUX à Claudine PRAT, Patrice PRAT à Catherine LAVIOS, Aziza GRINE à Philippe PÉCOUT, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Didier BONNEAUD à Gérald MISSOUR, Guy AUBANEL à Gérard CASTOR,

Absents :

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.

Objet : Constitution de la Commission d'ouverture des plis des délégataires de service public.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- de fixer la composition de la commission d'ouverture des plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataire d'un service public local de la façon suivante :
 - d'un président (le président de l'EPCI ou son représentant)
 - de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de l'organe délibérant élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, soit :
 - 4 membres de la majorité
 - 1 membre de l'opposition

Titulaires	Suppléants
AUBANEL Guy	ANGELI Marc
PETITJEAN Elian	BAYART Sébastien
LAPEYRONIE Claire	CASTILLON Roger
EYSSERIC Catherine	BAYLE Monique
ROUX Christian	PRAT Claudine

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 29 avril 2014.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 29 avril 2014

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°34/2014 du Conseil communautaire Séance du 29 avril 2014

Date d'envoi de la convocation = 23 avril 2014
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 65
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10
Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la Caserne Pépin de Pont-Saint-Esprit, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Stéphane PEREZ, Anne-Marie TULIPANI, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Francine JULLIEN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Françoise CASADEVALL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean-Yves CHAPELET, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Emmanuelle CREPIEUX, Michel CEGIELSKI à Vincent POUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE à Rémy SALGUES, Christian ROUX à Claudine PRAT, Patrice PRAT à Catherine LAVIOS, Aziza GRINE à Philippe PÉCOUT, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Didier BONNEAUD à Gérald MISSOUR, Guy AUBANEL à Gérard CASTOR,

Absents :

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Constitution de la Commission consultative des services publics locaux

En application de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- de fixer la composition de la commission consultative des services publics locaux de la façon suivante :
 - d'un président (le président de l'EPCI ou son représentant)
 - de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de l'organe délibérant élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, soit :
 - 4 membres de la majorité
 - 1 membre de l'opposition

Titulaires	Suppléants
AUBANEL Guy	ANGELI Marc
PETITJEAN Eliau	BAYART Sébastien
LAPEYRONIE Claire	CASTILLON Roger
EYSSERIC Catherine	BAYLE Monique
ROUX Christian	ROUQUAIROL Serge

- des représentants d'associations locales :
 - UFC que choisir ;
 - Maison des Alternatives Solidaires ;
 - Gard Rhodanien Développement.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 29 avril 2014.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 29 avril 2014

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°35/2014 du Conseil communautaire Séance du 29 avril 2014

Date d'envoi de la convocation = 23 avril 2014

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la Caserne Pépin de Pont-Saint-Esprit, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Stéphane PEREZ, Anne-Marie TULIPANI, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Francine JULLIEN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Françoise CASADEVALL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean-Yves CHAPELET, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Emmanuelle CREPIEUX, Michel CEGIELSKI à Vincent POUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE à Rémy SALGUES, Christian ROUX à Claudine PRAT, Patrice PRAT à Catherine LAVIOS, Aziza GRINE à Philippe PÉCOUT, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Didier BONNEAUD à Gérald MISSOUR, Guy AUBANEL à Gérard CASTOR,

Absents :

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Composition de la Commission d'évaluation des charges transférées.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Chaque commune devant obligatoirement disposer d'un représentant au sein de cette commission,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- de désigner les 42 maires ou leur représentant comme membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 29 avril 2014.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 29 avril 2014

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°36/2014 du Conseil communautaire Séance du 29 avril 2014

Date d'envoi de la convocation = 23 avril 2014
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 65
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10
Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la Caserne Pépin de Pont-Saint-Esprit, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Stéphane PEREZ, Anne-Marie TULIPANI, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Francine JULLIEN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Françoise CASADEVALL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean-Yves CHAPELET, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Emmanuelle CREPIEUX, Michel CEGIELSKI à Vincent POUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE à Rémy SALGUES, Christian ROUX à Claudine PRAT, Patrice PRAT à Catherine LAVIOS, Aziza GRINE à Philippe PÉCOUT, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Didier BONNEAUD à Gérald MISSOUR, Guy AUBANEL à Gérard CASTOR,

Absents :

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Désignation d'un représentant pour l'hôpital de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit.

Conformément à la loi dite « Hôpital, patients, santé et territoire », la communauté d'agglomération dispose d'un siège au Conseil de surveillance de l'hôpital de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- de désigner :
 - **Raymond MASSE**, pour l'hôpital de Bagnols-sur-Cèze,
 - **Marc ANGELI**, pour l'hôpital de Pont-Saint-Esprit.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 29 avril 2014.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 29 avril 2014

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°37/2014 du Conseil communautaire Séance du 29 avril 2014

Date d'envoi de la convocation = 23 avril 2014

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la Caserne Pépin de Pont-Saint-Esprit, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Stéphane PEREZ, Anne-Marie TULIPANI, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Francine JULLIEN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Françoise CASADEVALL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean-Yves CHAPELET, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Emmanuelle CREPIEUX, Michel CEGIELSKI à Vincent POUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE à Rémy SALGUES, Christian ROUX à Claudine PRAT, Patrice PRAT à Catherine LAVIOS, Aziza GRINE à Philippe PÉCOUT, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Didier BONNEAUD à Gérald MISSOUR, Guy AUBANEL à Gérard CASTOR,

Absents :

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE:



Objet : Désignation d'un représentant pour les collèges et lycée du territoire.

Conformément au Code de l'éducation et plus particulièrement l'article R421-14 I alinéa 7° (modifié par décret n°2013-895 du 4 octobre 2013 - art. 2) :

Sous réserve des dispositions du II du présent article et de celles de l'article R. 421-16, le conseil d'administration des collèges et des lycées comprend : (...) lorsqu'il existe un groupement de communes, un représentant du groupement de communes (...).

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- de désigner :
 - Pour le collège George-ville : **Roger CASTILLON**
 - Pour le collège du Bosquet : **Aziza GRINE**
 - Pour le collège Ventadour : **Martial BONNEFOND**
 - Pour le collège Gérard-Philippe : **Maria SEUBE**
 - Pour le lycée Albert-Einstein : **Benoit TRICHOT**

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 29 avril 2014.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 29 avril 2014

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°38/2014 du Conseil communautaire Séance du 29 avril 2014

Date d'envoi de la convocation = 23 avril 2014

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la Caserne Pépin de Pont-Saint-Esprit, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Stéphane PEREZ, Anne-Marie TULIPANI, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Francine JULLIEN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Françoise CASADEVALL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean-Yves CHAPELET, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Emmanuelle CREPIEUX, Michel CEGIELSKI à Vincent POUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE à Rémy SALGUES, Christian ROUX à Claudine PRAT, Patrice PRAT à Catherine LAVIOS, Aziza GRINE à Philippe PÉCOUT, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Didier BONNEAUD à Gérald MISSOUR, Guy AUBANEL à Gérard CASTOR,

Absents :

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE:

Objet : Désignation des représentants au sein des diverses associations.**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

- de désigner des représentants appelés à siéger au sein des diverses associations, comme suit :

- **Comité de rivière de la Cèze :**

- 1 membre titulaire : **Monique BAYLE**
- 1 membre suppléant : **Martial BONNEFOND**

- **Maison de l'Emploi du Gard Rhodanien :**

8 Titulaires	8 Suppléants
JOUVE Olivier	BONNEFOND Martial
CASTELLANE Geneviève	SEUBE Maria
SALGUES Rémy	COUSTON Maxime
PASQUALE Bernard	BAUME Pierre
BONNEAUD Didier	FORGEROU Nathalie
CHANTRY Catherine	JULIER Bernard
CHINIEU Louis	PISSAS Alexandre
DELPI Didier	BERTOLINI Jacques

- **Mission Locale Jeunes :**

10 Titulaires
JOUVE Olivier
CASTELLANE Geneviève
SALGUES Rémy
PASQUALE Bernard
BONNEAUD Didier
CHANTRY Catherine
CHINIEU Louis
DELPI Didier
BONNEFOND Martial
BAUME Pierre

○ **Gard Rhodanien Développement :**

10 Titulaires	10 Suppléants
JOUVE Olivier	FORGEROU Nathalie
CASTELLANE Geneviève	BONNEFOND Martial
SALGUES Rémy	PISSAS Alexandre
PASQUALE Bernard	BERTOLINI Jacques
BONNEAUD Didier	SEUBE Maria
CHANTRY Catherine	COUSTON Maxime
CHINIEU Louis	ANGELI Marc
DELPI Didier	EYSSERIC Catherine
JULIER Bernard	POUTIER Vincent
BAUME Pierre	CASTILLON Roger

○ **Gard Initiatives :**

- 1 membre titulaire : **Olivier JOUVE**
- 1 membre suppléant : **Geneviève CASTELLANE**

○ **Trimatec :**

- 2 membres titulaires : **Olivier JOUVE et Bernard PASQUALE**

○ **Prévigrèle :**

- 1 membre titulaire : **Didier DELPI**

○ **Francas :**

- 1 membre titulaire : **Sébastien BAYART**

○ **Commission Locale d'Information de Marcoule :**

- 1 membre titulaire : **Jean-Pierre CHARRE**

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 29 avril 2014.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 29 avril 2014

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°39/2014 du Conseil communautaire Séance du 29 avril 2014

Date d'envoi de la convocation = 23 avril 2014

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la Caserne Pépin de Pont-Saint-Esprit, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Stéphane PEREZ, Anne-Marie TULIPANI, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Francine JULLIEN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Françoise CASADEVALL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean-Yves CHAPELET, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Emmanuelle CREPIEUX, Michel CEGIELSKI à Vincent POUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE à Rémy SALGUES, Christian ROUX à Claudine PRAT, Patrice PRAT à Catherine LAVIOS, Aziza GRINE à Philippe PÉCOUT, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Didier BONNEAUD à Gérald MISSOUR, Guy AUBANEL à Gérard CASTOR,

Absents :

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE:



Objet : Extension territoriale de la compétence « gestion des cours d'eau » au sein du comité syndical du SM AB Cèze et élections des représentants.

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale ;
Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;
Vu les articles L. 5211-6 à L. 5211-8 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu les arrêtés préfectoraux n°2012-198-004 portant fusion de 5 Communauté de Communes du Gard Rhodanien, extension à 3 communes et transformation en Communauté d'Agglomération, et n°2012-319-005 complémentaire à l'arrêté de fusion ;
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien doit se prononcer sur l'étendue territoriale de la compétence « gestion des cours d'eau » qu'elle exerce depuis la fusion en représentation substitution des communes issues de la CC Val de Tave et de la CC Cèze Sud, au sein du comité syndical du SM AB Cèze ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L.5211-41-3 III du CGCT, la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien est substituée pour les compétences qu'elle exerce dès le 1er janvier 2013, aux communes qui sont membres de syndicats préexistants et qui y étaient représentées par les EPCI d'origine :

- SM d'Aménagement du Bassin Versant de la Cèze,
- SM d'Aménagement et Gestion des Cours d'Eau et Milieux Aquatiques du Gard ;

Considérant que certaines communes membres de la communauté d'agglomération adhèrent au SM AB Cèze et qu'il y a lieu d'harmoniser sur le territoire de la communauté d'agglomération le transfert de la compétence gestion des cours d'eau au syndicat mixte ;

Considérant qu'en application des dispositions des 2ème et 3ème alinéas de l'article L.5211-61 du CGCT :

- en matière de gestion de l'eau et des cours d'eau, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut transférer toute compétence à un syndicat mixte sur tout ou partie de son territoire ;
- lorsque par application de l'alinéa précédent ou de l'article L.5216-7, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre n'est membre que pour une partie de son territoire d'un syndicat mixte, la population prise en compte dans le cadre de la majorité prévue aux articles L. 5211-17 à L. 5211-20 et L. 5212-27 au titre de cet établissement est la population correspondant à la partie de son territoire incluse dans le syndicat mixte.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- que la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien se substitue, au sein du comité syndical du SM AB Cèze, aux communes de : Cavillargues, Connaux, Gaujac, Le Pin, Saint-Paul-les-Fonts, Saint-Pons-la-Calm et Tresques (issues de la CC Val de Tave), Chusclan, Codolet et Orsan (issues de la CC Cèze Sud), ainsi qu'aux communes de :
 - Bagnols-sur-Cèze
 - Cornillon
 - Goudargues
 - La Roque-sur-Cèze
 - Montclus
 - Sabran

- Saint-André de Roquepertuis
- Saint-Gervais
- Saint-Laurent de Carnols
- Saint-Marcel de Careiret
- Saint-Michel d'Euzet
- Verfeuil

soit un total de 22 communes.

- au scrutin secret, de désigner 9 membres titulaires et 9 membres suppléants comme suit pour siéger au sein du comité syndical du SM AB Cèze :

Titulaires	Suppléants
BAYLE Monique	SALGUES Rémy
BONNEFOND Martial	NICOLLE Sylvie
COULLOMB Michel	TRICHOT Benoit
DELPI Didier	BAYART Sébastien
BAUME Pierre	PALISSE Patrick
CHINIEU Louis	DUCROS Bernard
PLUTINO Antoine	PETITJEAN Elian
PISSAS Alexandre	SEUBE Maria
CASTOR Gérard	FOURNIER Daniel

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 29 avril 2014.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 29 avril 2014

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°40/2014 du Conseil communautaire Séance du 29 avril 2014

Date d'envoi de la convocation = 23 avril 2014

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la Caserne Pépin de Pont-Saint-Esprit, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Stéphane PEREZ, Anne-Marie TULIPANI, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Francine JULLIEN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Françoise CASADEVALL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean-Yves CHAPELET, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Emmanuelle CREPIEUX, Michel CEGIELSKI à Vincent POUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE à Rémy SALGUES, Christian ROUX à Claudine PRAT, Patrice PRAT à Catherine LAVIOS, Aziza GRINE à Philippe PÉCOUT, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Didier BONNEAUD à Gérald MISSOUR, Guy AUBANEL à Gérard CASTOR,

Absents :

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE :



Objet : Extension territoriale de la compétence « gestion des cours d'eau » au sein du comité syndical du SM des eaux et milieux aquatiques du Gard et élections des représentants.

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale ;
Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;
Vu les articles L. 5211-6 à L. 5211-8 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu les arrêtés préfectoraux n°2012-198-004 portant fusion de 5 Communauté de Communes du Gard Rhodanien, extension à 3 communes et transformation en Communauté d'Agglomération, et n°2012-319-005 complémentaire à l'arrêté de fusion ;
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien doit se prononcer sur l'étendue territoriale de la compétence « gestion des cours d'eau » qu'elle exerce depuis la fusion en représentation substitution des communes issues de la CC Val de Tave, au sein du comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux et Milieux Aquatiques du Gard ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L.5211-41-3 III du CGCT, la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien est substituée pour les compétences qu'elle exerce dès le 1er janvier 2013, aux communes qui sont membres de syndicats préexistants et qui y étaient représentées par les EPCI d'origine :

- SM d'Aménagement du Bassin Versant de la Cèze,
- SM d'Aménagement et Gestion des Cours d'Eau et Milieux Aquatiques du Gard,

Considérant que certaines communes membres de la communauté d'agglomération adhèrent au Syndicat Mixte des Eaux et Milieux Aquatiques du Gard et qu'il y a lieu d'harmoniser sur le territoire de la communauté d'agglomération le transfert de la compétence gestion des cours d'eau au syndicat mixte ;

Considérant qu'en application des dispositions des 2ème et 3ème alinéas de l'article L.5211-61 du CGCT :

- en matière de gestion de l'eau et des cours d'eau, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut transférer toute compétence à un syndicat mixte sur tout ou partie de son territoire ;
- lorsque par application de l'alinéa précédent ou de l'article L.5216-7, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre n'est membre que pour une partie de son territoire d'un syndicat mixte, la population prise en compte dans le cadre de la majorité prévue aux articles L. 5211-17 à L. 5211-20 et L. 5212-27 au titre de cet établissement est la population correspondant à la partie de son territoire incluse dans le syndicat mixte.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- que La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien se substitue, au sein du comité syndical du SM des eaux et milieux aquatiques du Gard, aux communes de : Cavillargues, Connaux, Gaujac, Le Pin, Saint-Paul-les-Fonts, Saint-Pons-la-Calm et Tresques (issues de la CC Val de Tave), ainsi qu'aux communes de :
 - Cornillon
 - Goudargues
 - La Roque-sur-Cèze
 - Lirac

- Montclus
- Sabran
- Saint-André de Roquepertuis
- Saint-Géniès de Comolas
- Saint-Marcel de Careiret
- Saint-Michel d'Euzet
- Tavel
- Verfeuil

soit un total de 19 communes.

- au scrutin secret, de désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants comme suit pour siéger au sein du comité syndical du SM des eaux et milieux aquatiques du Gard :

Titulaires	Suppléants
ANGELI Marc	CHINIEU Louis
CHEVALIER Lionel	BAYLE Monique

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 29 avril 2014.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 29 avril 2014

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°41/2014 du Conseil communautaire Séance du 29 avril 2014

Date d'envoi de la convocation = 23 avril 2014
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 65
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10
Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la Caserne Pépin de Pont-Saint-Esprit, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Stéphane PEREZ, Anne-Marie TULIPANI, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Francine JULLIEN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Françoise CASADEVALL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean-Yves CHAPELET, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Emmanuelle CREPIEUX, Michel CEGIELSKI à Vincent POUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE à Rémy SALGUES, Christian ROUX à Claudine PRAT, Patrice PRAT à Catherine LAVIOS, Aziza GRINE à Philippe PÉCOUT, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Didier BONNEAUD à Gérald MISSOUR, Guy AUBANEL à Gérard CASTOR,

Absents :

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE :



Objet : Elections des représentants au sein des comités des divers syndicats.

Le Conseil communautaire décide,

- de désigner au scrutin secret des représentants appelés à siéger au sein des divers organismes, comme suit :
- Syndicat mixte du parc d'activités économiques Lavoisier de Laudun-l'Ardoise, à l'unanimité :

Titulaires	Suppléants
REY Jean Christian	PECOUT Philippe
JOUBE Olivier	CASTELLANE Geneviève
PASQUALE Bernard	DELPI Didier

- Syndicat mixte du parc d'activités économiques Marcel Boiteux, à l'unanimité :

Titulaires	Suppléants
REY Jean Christian	PASQUALE Bernard
JOUBE Olivier	DUCROS Bernard
CHINIEU Louis	BAYART Sébastien

- Syndicats d'ordures ménagères Sidom, à la majorité (46 pour, 22 contre et 6 blanc) :

Commune	Titulaire	Suppléant
Aiguèze	LEFRANCOIS Patrick	COSTE Alain
Bagnols-sur-Cèze	SALGUES Rémy	CHAPELET Jean-Yves
Carsan	ZENDRINI Richard	COLOMBINO Alex
Cavillargues	PAILOT Michel	FANTON Pascale
Chusclan	SCHAAL Daniela	CHARMASSON Bernard
Codolet	BAYART Sébastien	BELTRAMEL Lionel
Connaux	MARQUION Marc	BOUSQUET Gérard
Cornillon	DELALLIEU Gilles	PETIT Daniel
Gaujac	SEUBE Maria	BELLANGERE Ulric
Goudargues	BONNEFOND Martial	ROUBAUD Bruno
Issirac	LECOMTE Philippe	HAVREZ Julien
La Roque-sur-Cèze	GUAQUIERE Florence	MAZIER Christian
Laudun-L'Ardoise	VERDIER Serge	BORDARY Jérôme
Laval-Saint-Roman	VOLLE Charly	ROUMEGUE Bernard
Le Garn	RAOUX Fabien	NICOLAS Stéphan
Le Pin	PUGNIERE Frédéric	PALISSE Patrick

Lirac	SEUZARET Robert	PONS Jean-Jacques
Montclus	DREYFUS François	TRICHOT Benoit
Orsan	DUCROS Bernard	LAURENT Patrice
Pont-saint-Esprit	ROUSSELOT Vincent	DAVER Jean-Marie
Sabran	PIONNIER Chantal	MOUNIER Jean-Pierre
Saint-Alexandre	GRUFFAZ Pascale	LARDET Florie
Saint-André-de-Roquepertuis	UMBACH Marc	PRADIER Thierry
Saint-André-d'Olérargues	BOUYSSOU Béatrice	FERRARI Jean-Marie
Saint-Christol-de-Rodières	CABIAC Jacques	CLEMENT Hervé
Saint-Etienne-des-Sorts	PEULET Thierry	THIBOND Géraldine
Saint-Geniès-de-Comolas	PEYRE Marc	CIEPLI Jean-Claude
Saint-Gervais	BURGHOFFER Patrick	LECLERCQ François
Saint-Julien-de-Peyrolas	RAMIERE Jacques	ROCHE Jean
Saint-Laurent-de-Carnols	AUBANEL Guy	OLIVIER Geneviève
Saint-Marcel-de-Careiret	HERAUD Marc	DEVRIES Marie-Noëlle
Saint-Michel-d'Euzet	VIGNES Christian	PLAZA Nicolas
Saint-Nazaire	AZNARD Didier	HUOT Didier
Saint-Paulet-de-Caisson	CARON Patrice	DELORME Daniel
Saint-Paul-les-Fonts	BRUGUIER Jérôme	ANGELI Marc
Saint-Pons-la-Calm	ROCHE Jean	LAURENS Jean-Marie
Saint-Victor-la-Coste	DAUMAS Aimé	BESSON Nathalie
Salazac	TALON Jérôme	BORRELLY Louis
Tavel	PHILIP Claude	CHABAUD Marie-France
Tresques	BARETTINI Denis	BONIFACE Marie-Laure
Vénéjan	CLERC Alain	SAUTEL Gérard
Verfeuil	WILLAIN Georges	PANTEL Bernard

- Syndicat Mixte d'Ardèche Claire, à l'unanimité :

Commune	Titulaires	Suppléants
Agglo	ANGELI Marc	ROY CROS
Aiguèze	CHENIVESSE Alain	PEROLLET Rémi
Saint-Julien de Peyrolas	RAMIERE Jacques	FABREGUE René
Saint-Paulet de Caisson	BEDECHE Aurore	CARON Patrice
Carsan	VANDEMEULEBROUCKE Brigitte	GUILBERT Georges
Issirac	COURT Bernard	BACHEROT Christine
Le Garn	CASTELLANE Geneviève	LIEVENS Catherine
Saint-Christol de Rodières	CLEMENT Hervé	MARSCHAL Edith
Salazac	SUAU Jean-Claude	PORTAL Michel
Pont-Saint-Esprit	SCHRIVE Luc	ROUSSELOT Vincent

Pont-Saint-Esprit	JULLIEN Francine	PAUTY Josiane
Pont-Saint-Esprit	LAPEYRONIE Claire	MOUCHETANT Daniel

- Syndicat mixte pour l'Aménagement des Bassins versants du Gard Rhodanien, à l'unanimité :

Commune	Titulaires	Suppléants
Laudun-L'Ardoise	PASQUALE Bernard	LAVIOS Catherine
Lirac	CLEMENTE Cédric	CARDENES Stéphane
Saint-Geniès de Comolas	JOUVE Olivier	LAFONT Rose
Tavel	HERNANZ Pascale	JULIER Bernard

- Sivom Touristique, à l'unanimité :

Commune	Titulaire	Titulaire
Cornillon	CASTOR Gérard	CHATAIGNIER Agnès
Le Garn	RAOUX Fabien	LIEVENS Catherine
Goudargues	BONNEFOND Martial	JANDOLO Barbara
Montclus	GREMONT Hervé	DREYFUS François
La Roque sur Cèze	LE PERCHOIS Maryline	OUALID Jean-Marc
Saint André de Roquepertuis	COULLOMB Michel	MOULETTES Martine

- Sictiam, à l'unanimité :

1 membre titulaire : Christophe SERRE
1 membre suppléant : Catherine EYSSERIC

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 29 avril 2014.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 29 avril 2014

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°42/2014 du Conseil communautaire Séance du 29 avril 2014

Date d'envoi de la convocation = 23 avril 2014

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la Caserne Pépin de Pont-Saint-Esprit, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Stéphane PEREZ, Anne-Marie TULIPANI, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Francine JULLIEN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Françoise CASADEVALL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean-Yves CHAPELET, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Emmanuelle CREPIEUX, Michel CEGIELSKI à Vincent POUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE à Rémy SALGUES, Christian ROUX à Claudine PRAT, Patrice PRAT à Catherine LAVIOS, Aziza GRINE à Philippe PÉCOUT, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Didier BONNEAUD à Gérald MISSOUR, Guy AUBANEL à Gérard CASTOR,

Absents :

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE :



Objet : Création des conseils de crèche et élection des représentants de la Communauté d'Agglomération.

La circulaire n° 83-22 du 30 juin 1983 relative à la participation des parents à la vie quotidienne des crèches incite les gestionnaires à aménager une place pour les parents au sein des crèches : « *Les gestionnaires peuvent utilement inviter aussi les parents à participer à certaines activités de la crèche, dans des conditions définies par son règlement intérieur [...] L'expression collective des parents doit également être facilitée, afin qu'un dialogue régulier puisse avoir lieu sur la vie de la crèche.* » Plus particulièrement, elle instaure les conseils de crèche.

Cette instance a pour objectifs d'informer, d'échanger et de répondre aux interrogations autour des questions de vie quotidienne ou sur les orientations ou projets de l'établissement d'accueil.

Il est prévu dans chaque structure 3 réunions par an.

Les ordres du jour de chaque réunion sont établis selon les souhaits des trois parties représentées.

Le conseil de crèche est composé d'élus de la collectivité gestionnaire (2 titulaires et 2 suppléants), de professionnelles des structures (2 titulaires et 2 suppléants) et de représentants des familles (2 titulaires et 2 suppléants).

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- de désigner ses représentants pour les huit structures communautaires, comme suit :

Titulaires	Suppléants
Vice-président et Conseiller délégué	
JULIER Bernard	ASTORI Dominique
Multi-accueil Eugénie-Thomé de Bagnols-sur-Cèze	
GARDY Karine	PAGES Ghislaine
Multi-accueil Vigan-Braquet de Bagnols-sur-Cèze	
GARDY Karine	PAGES Ghislaine
Multi-accueil l'Ile aux enfants de Laudun-L'Ardoise	
GRINE Aziza	PETIOT Marie-Laure
Multi-accueil Les petits pas de Sabran	
PAUL Dominique	NICOLLE Sylvie
Multi-accueil Le Clos des écureuils de Pont-Saint-Esprit	
PAUTY Josiane	CHANIOL Nadine

Multi-accueil La Ribambelle de Goudargues	
HUGUENIN Valérie	LAMBOTTE Marie-Odile
Multi-accueil Castor et Panda de Saint-Paulet de Caisson	
LARGIER Josette	RODRIGO Marlène
Multi-accueil Les petits bouchons de Tavel	
HERNANZ pascale	SEYLLER Céline
Multi-accueil Les Lutins du Claux de Saint-Vicor la Coste	
LINDER Jacqueline	HANSEN Annick
Péquélous de Saint-Geniès de Comolas	
JOUVE Olivier	LAFONT Rose

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 29 avril 2014.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 29 avril 2014

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°43/2014 du Conseil communautaire Séance du 29 avril 2014

Date d'envoi de la convocation = 23 avril 2014

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la Caserne Pépin de Pont-Saint-Esprit, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Stéphane PEREZ, Anne-Marie TULIPANI, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Francine JULLIEN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Françoise CASADEVALL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean-Yves CHAPELET, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Emmanuelle CREPIEUX, Michel CEGIELSKI à Vincent POUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE à Rémy SALGUES, Christian ROUX à Claudine PRAT, Patrice PRAT à Catherine LAVIOS, Aziza GRINE à Philippe PÉCOUT, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Didier BONNEAUD à Gérald MISSOUR, Guy AUBANEL à Gérard CASTOR,

Absents :

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Désignation des conseillers communautaires au comité technique et CHSCT.

L'article 1er du décret n° 2011-2010 fixe les nouvelles modalités de désignations des représentants du personnel et des collectivités qui ne sont plus nécessairement désignés en nombre égal et du nouveau principe de l'élection des représentants du personnel à un seul tour de scrutin au lieu de deux antérieurement.

La délibération n°23/2012 a fixé à 5 le nombre de représentants du personnel et à 5 le nombre de représentants de la collectivité.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- de désigner les représentants de la collectivité au sein du Comité Technique et CHSCT comme suit :

Titulaires	Suppléants
POUTIER Vincent	EYSSERIC Catherine
AUBANEL Guy	PETITJEAN Elian
BAUME Pierre	CASTELLANE Geneviève
DUCROS Bernard	SEUBE Maria
LAPEYRONIE Claire	MOUCHETANT Daniel

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 29 avril 2014.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 29 avril 2014.

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°44/2014 du Conseil communautaire Séance du 29 avril 2014

Date d'envoi de la convocation = 23 avril 2014

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la Caserne Pépin de Pont-Saint-Esprit, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Stéphane PEREZ, Anne-Marie TULIPANI, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Francine JULLIEN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Françoise CASADEVALL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean-Yves CHAPELET, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Emmanuelle CREPIEUX, Michel CEGIELSKI à Vincent POUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE à Rémy SALGUES, Christian ROUX à Claudine PRAT, Patrice PRAT à Catherine LAVIOS, Aziza GRINE à Philippe PÉCOUT, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Didier BONNEAUD à Gérald MISSOUR, Guy AUBANEL à Gérard CASTOR,

Absents :

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Indemnités de fonctions aux élus

Conformément aux dispositions combinées du Code général des collectivités territoriales et du décret 2004-615 du 25 juin 2004, relatif aux indemnités de fonctions des présidents et des vice-présidents des EPCI, l'enveloppe indemnitaire globale est constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Président et aux Vice-présidents en exercice.

Ces indemnités maximales sont déterminées pour une Communauté d'agglomération dont la population est supérieure à 50 000 habitants et inférieure à 99 999 habitants de la manière suivante :

CALCUL DE L'ENVELOPPE GLOBALE						
Fonction	Taux	Nombre	Montant individuel	Total mensuel		
président	110,00%	1	4 181,61	4 181,61		
vice-président	44,00%	15	1 672,64	25 089,64		
TOTAL MENSUEL				29 271,24		

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé (voir tableau annexé à la délibération) :

- de limiter le taux des indemnités pour l'exercice des fonctions de Président à 98 % et de Vice-président à 40 %,
- de retenir le taux maximum de 6% aux conseillers communautaires auxquels le Président aura délégué une partie de ses fonctions.

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (57 pour, 11 contre et 7 abstentions) :

- de fixer, à partir du 22 avril 2014, les taux d'indemnités et les montants afférents comme suit :

PROPOSITION						
Fonction	Taux	Nombre	Montant individuel	Total mensuel	Différence individuelle	Différence totale
président	98,00%	1	3 725,43	3 725,43	-456,18	-456,18
vice-président	40,00%	15	1 520,58	22 808,76	-152,06	-2 280,88
conseillers	6,00%	12	228,09	2 737,05	228,09	2 737,05
TOTAL MENSUEL				29 271,24		0,00

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 29 avril 2014.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 29 avril 2014

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°45/2014 du Conseil communautaire Séance du 29 avril 2014

Date d'envoi de la convocation = 23 avril 2014

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la Caserne Pépin de Pont-Saint-Esprit, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Stéphane PEREZ, Anne-Marie TULIPANI, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Francine JULLIEN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Françoise CASADEVALL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean-Yves CHAPELET, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Emmanuelle CREPIEUX, Michel CEGIELSKI à Vincent POUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE à Rémy SALGUES, Christian ROUX à Claudine PRAT, Patrice PRAT à Catherine LAVIOS, Aziza GRINE à Philippe PÉCOUT, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Didier BONNEAUD à Gérald MISSOUR, Guy AUBANEL à Gérard CASTOR,

Absents :

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Remboursement frais de missions des élus.**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

- de rembourser les frais de mission que les élus sont amenés à supporter dans le cadre de l'exercice de leurs missions, à l'extérieur du territoire de la Communauté d'agglomération, au vu d'un ordre de mission.

Le remboursement est calculé en fonction de la grille appliquée pour la fonction publique territoriale.

En cas de dépassement de l'indemnité fixée la communauté versera le complément afin qu'aucun frais ne reste à la charge de l'élu. Ils sont assumés soit directement par la communauté, soit remboursés aux intéressés.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 29 avril 2014.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 29 avril 2014

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°46/2014 du Conseil communautaire Séance du 29 avril 2014

Date d'envoi de la convocation = 23 avril 2014

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la Caserne Pépin de Pont-Saint-Esprit, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Stéphane PEREZ, Anne-Marie TULIPANI, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Francine JULLIEN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Françoise CASADEVALL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean-Yves CHAPELET, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Emmanuelle CREPIEUX, Michel CEGIELSKI à Vincent POUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE à Rémy SALGUES, Christian ROUX à Claudine PRAT, Patrice PRAT à Catherine LAVIOS, Aziza GRINE à Philippe PÉCOUT, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Didier BONNEAUD à Gérald MISSOUR, Guy AUBANEL à Gérard CASTOR,

Absents :

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Création de deux emplois de collaborateur de cabinet.

- Vu la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°87.1004 du 16 décembre 1987 relatifs aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales,

Considérant qu'en fonction de sa strate de population entre 40 000 et 80 000 habitants, la Communauté d'Agglomération peut créer 2 postes de collaborateur de cabinet,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (2 abstentions),

- De recruter, pour la durée du mandat, et dans les conditions fixées par l'article 110 de la loi du 26 janvier 1984 précitée par son décret d'application n°87.1004 du 16 décembre 1987 deux emplois de collaborateurs de cabinet à temps complet ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au compte n°64131 du budget de l'exercice correspondant.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 29 avril 2014

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 29 avril 2014

Le président,
Jean Christian REY



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°47/2014 du Conseil communautaire Séance du 29 avril 2014

Date d'envoi de la convocation = 23 avril 2014

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la Caserne Pépin de Pont-Saint-Esprit, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Stéphane PEREZ, Anne-Marie TULIPANI, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Francine JULLIEN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Françoise CASADEVALL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean-Yves CHAPELET, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Emmanuelle CREPIEUX, Michel CEGIELSKI à Vincent POUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE à Rémy SALGUES, Christian ROUX à Claudine PRAT, Patrice PRAT à Catherine LAVIOS, Aziza GRINE à Philippe PÉCOUT, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Didier BONNEAUD à Gérald MISSOUR, Guy AUBANEL à Gérard CASTOR,

Absents :

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Modification du Tableau des effectifs

Compte tenu de l'évolution des effectifs de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, il est nécessaire de revoir la composition du tableau des effectifs pour l'année 2014.

En tenant compte notamment :

- De la réussite au concours de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe d'un agent,
- De la réussite au concours d'Infirmiers en Soins Généraux de Classe Normale de 2 agents.

Il est nécessaire de créer pour l'année 2014 les postes suivants :

Pour les fonctionnaires :

- Réussite à concours :
 - 1 poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe à Temps Complet
 - 2 postes d'Infirmière en Soins Généraux de Classe Normale à Temps Complet
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} Classe à Temps non Complet (95.71 %)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

- **De créer** les postes citées ci-dessus, pour l'année 2014.

Les crédits afférents à ces postes sont inscrits au chapitre 012 du budget en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 29 avril 2014.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 29 avril 2014

Le président,
Jean Christian REY



AR PREFECTURE

030-200034692-20140602-DEL48_2014B-DE
Regu le 25/06/2014

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BUDGET PRINCIPAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN

Numéro SIRET : 200 034 692 000 18

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BAGNOLS SUR CEZE

M 14

COMPTE ADMINISTRATIF
Voté par nature

Année 2013

Sommaire

I. Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières

B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser

A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes**A - Eléments du bilan**

A1 - Présentation croisée par fonction (1)

A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement

A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement

A2.1 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A2.2 - Etat de la dette - Autres dettes

A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux

A2.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

A2.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

A2.6 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A2.7 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A2.8 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A2.9 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A4 - Etat des provisions

A5 - Etalement des provisions

A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (2)

A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)

A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)

A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)

A8 - Etat des charges transférées

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

A10.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées

A10.2 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties

A10.3 - Opérations liées aux cessions

A10.4 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées

A10.5 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties

A11 - Etat des travaux en régie

A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

C1.2 - Actions de formation des élus

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

pal et des budgets annexes

C3.6 - Identification des flux croisés

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

-
- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT),
- (3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.
- (4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

Code INSEE	CA ...
------------	-----------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	69121
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	726,98	538
2	Produit des impositions directes/population	377,26	329
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	702,28	624
4	Dépenses d'équipement brut/population	129,18	117
5	Encours de dette/population	47,19	325
6	DGF/population	96,06	151
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	20,47	17,70 %
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)		113 %
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	103,95	90,30%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	18,40	18,80%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	6,72	52,10%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

POUR MEMOIRE (1)

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
- avec Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

[...]

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (5) :

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
- (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (3) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement
- (4) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel
- (5) A compléter par un seul des deux choix suivants
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	41 284 989,85	G	40 517 270,45
	Section d'investissement	B	3 544 236,26	H	4 648 527,19
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002) C= DEPENSES (si déficit) I= RECETTES (si excédent)	C	0,00	I	2 638 713,92
	Report en section d'investissement (001) D= DEPENSES (si déficit) J= RECETTES (si excédent)	D	856 834,21	J	0,00
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D	45 686 060,32	=G+H+I+J	47 804 511,56
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 133 201,73	L	1 158 023,09
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	2 133 201,73	=K+L	1 158 023,09
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	41 284 989,85	=G+I+K	43 155 984,37
	Section d'investissement	=B+D+F	6 534 272,20	=H+J+L	5 806 550,28
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	47 819 262,05	=G+H+I+J+K+L	48 962 534,65

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	2 133 201,73	L	1 158 023,09
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	90 950,25		
13	Subventions d'investissement	0,00	260 625,03		
20	Immobilisations incorporelles	14 619,45	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	1 171 906,40	0,00		
21	Immobilisations corporelles	147 826,65	0,00		
23	Immobilisations en cours	103 580,21	0,00		
9001	SCENE CAMPAGNE	430 864,00	290 000,00		
901	CREATION MULTI ACCUEIL	173 540,89	469 629,06		
904	SENTIERS RANDONNEES	47 743,47	6 727,50		
905	DEPLACEMENTS DOUX	35 509,24	0,00		
907	COLLECTE TRAITEMENT DECHETS	1 949,70	0,00		
908	CENTRE OENOTOURISTIQUE	5 661,72	40 091,25		

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	7 494 749,04	5 831 244,29	1 005 547,82	0,00	657 956,93
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 567 914,96	9 927 963,85	10 818,74	0,00	629 132,37
014	Atténuations de produits	27 044 309,00	18 177 540,40	85,18	0,00	8 866 683,42
65	Autres charges de gestion courante	5 688 892,00	5 534 191,66	70 000,00	0,00	84 700,34
Total des dépenses de gestion courante		50 795 865,00	39 470 940,20	1 086 451,74	0,00	10 238 473,06
66	Charges financières	124 731,00	104 012,36	0,00	0,00	20 718,64
67	Charges exceptionnelles	29 500,00	10 183,73	1 647,12	0,00	17 669,15
Total des dépenses réelles de fonctionnement		50 950 096,00	39 585 136,29	1 088 098,86	0,00	10 276 860,85

023	Virement à la section d'investissement (2)	224 000,00				
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	707 413,00	611 754,70			95 658,30
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		931 413,00	611 754,70			95 658,30

TOTAL		51 881 509,00	40 196 890,99	1 088 098,86	0,00	10 372 519,15
--------------	--	----------------------	----------------------	---------------------	-------------	----------------------

Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				
---	--	----------	--	--	--	--

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	450 600,08	374 199,72	5 360,38	0,00	71 039,98
70	Produits des services, du domaine et ventes...	1 943 115,50	1 885 870,85	71 003,56	0,00	-13 758,91
73	Impôts et taxes	36 231 182,00	26 910 950,76	4 037,10	0,00	9 316 194,14
74	Dotations et participations	10 541 043,50	9 808 463,76	1 275 562,20	0,00	-542 982,46
75	Autres produits de gestion courante	76 854,00	104 571,47	15 430,50	0,00	-43 147,97
Total des recettes de gestion courante		49 242 795,08	39 084 056,56	1 371 393,74	0,00	8 787 344,78
77	Produits exceptionnels	0,00	53 056,67	0,00	0,00	-53 056,67
Total des recettes réelles de fonctionnement		49 242 795,08	39 137 113,23	1 371 393,74	0,00	8 734 288,11
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	8 763,48			-8 763,48
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	8 763,48			-8 763,48
TOTAL		49 242 795,08	39 145 876,71	1 371 393,74	0,00	8 725 524,63

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 2 638 713,92				
--	--	------------------	--	--	--	--

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR-N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	435 827,27	92 057,89	14 619,45	329 149,93
204	Subventions d'équipement versées	1 740 730,99	524 949,98	1 171 906,40	43 874,61
21	Immobilisations corporelles	2 092 983,30	416 769,78	147 826,65	1 528 386,87
23	Immobilisations en cours	308 605,90	174 441,77	103 580,21	30 583,92
	Total des opérations d'équipement	4 351 170,41	2 118 932,84	695 269,02	1 536 968,55
	Total des dépenses d'équipement	8 929 317,87	3 327 152,26	2 133 201,73	3 468 963,88
16	Emprunts et dettes assimilées	208 969,92	208 320,52	0,00	649,40
020	Dépenses imprévues	55 200,00			
	Total des dépenses financières	264 169,92	208 320,52	0,00	649,40
	Total des dépenses réelles d'investissement	9 193 487,79	3 535 472,78	2 133 201,73	3 469 613,28
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	0,00	8 763,48		-8 763,48
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	8 763,48		-8 763,48
	TOTAL	9 193 487,79	3 544 236,26	2 133 201,73	3 460 849,80
	Pour information D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 856 834,21			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR-N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	2 576 826,36	1 374 613,88	1 067 072,84	135 139,64
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 670 000,00	1 170 000,00	0,00	3 500 000,00
	Total des recettes d'équipement	7 246 826,36	2 544 613,88	1 067 072,84	3 635 139,64
10	Dot fonds divers et réserves	787 388,93	406 964,90	90 950,25	289 473,78
1068	Excédents de fonct capitalisés (7)	1 084 693,71	1 084 693,71	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	500,00	0,00	-500,00
	Total des recettes financières	1 872 082,64	1 492 158,61	90 950,25	288 973,78
	Total des recettes réelles d'investissement	9 118 909,00	4 036 772,49	1 158 023,09	3 924 113,42
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	224 000,00			
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	707 413,00	611 754,70		95 658,30
	Total des recettes d'ordre d'investissement	931 413,00	611 754,70		95 658,30
	TOTAL	10 050 322,00	4 648 527,19	1 158 023,09	4 019 771,72
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 - RI 021; D1010 - RF042; R1010 - DF042; D1041 - R1041; DF043 - RF043;

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté);

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisé pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes;

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur;

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée;

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9);

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	BI

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 836 792,11		6 836 792,11
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 938 782,59		9 938 782,59
014	Atténuations de produits	18 177 625,58		18 177 625,58
65	Autres charges de gestion courante	5 604 191,66		5 604 191,66
66	Charges financières	104 012,36	0,00	104 012,36
67	Charges exceptionnelles	11 830,85	40 763,48	52 594,33
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	570 991,22	570 991,22
	Dépenses de fonctionnement - Total	40 673 235,15	611 754,70	41 284 989,85

Pour information			0,00
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaires)	208 320,52	0,00	208 320,52
	Total des opérations d'équipement	2 118 932,84		2 118 932,84
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		8 763,48	8 763,48
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	92 057,89	0,00	92 057,89
204	Subventions d'équipement versées	524 949,98	0,00	524 949,98
21	Immobilisations corporelles (6)	416 769,78	0,00	416 769,78
23	Immobilisations en cours (6)	174 441,77	0,00	174 441,77
	Dépenses d'investissement - Total	3 535 472,78	8 763,48	3 544 236,26

Pour information			856 834,21
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants;
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
- (6) Hors chapitres "opérations d'équipement";
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	379 560,10		379 560,10
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 956 874,41		1 956 874,41
73	Impôts et taxes	26 914 987,86		26 914 987,86
74	Dotations et participations	11 084 025,96		11 084 025,96
75	Autres produits de gestion courante	120 001,97		120 001,97
77	Produits exceptionnels	53 056,67	8 763,48	61 820,15
Recettes de fonctionnement - Total		40 508 506,97	8 763,48	40 517 270,45

Pour information			2 638 713,92
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	406 964,90	0,00	406 964,90
1068	Exc. de Fonct. capitalisés	1 084 693,71	0,00	1 084 693,71
13	Subventions d'investissement	1 374 613,88	0,00	1 374 613,88
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 170 500,00	0,00	1 170 500,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	40 763,48	40 763,48
28	Amortissements des immobilisations		570 991,22	570 991,22
Recettes d'investissement - Total		4 036 772,49	611 754,70	4 648 527,19

Pour information			0,00
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
011	Charges à caractère général (2)	7 494 749,04	5 831 244,29	1 005 547,82	0,00	657 956,93
60323	var° stocks d'alimentation	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6042	Ach.Prest.Serv.(<Terr.à Am.)	18 000,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
60611	Bau et assainissement	54 427,60	12 020,92	2 362,11	0,00	40 044,57
60612	Energie - Electricité	270 840,40	128 538,88	10 879,88	0,00	131 421,64
60621	Combustibles	61 174,00	43 043,45	0,00	0,00	18 130,55
60622	Carburants	114 119,37	56 377,38	0,00	0,00	57 741,99
60623	Alimentation	160 464,15	91 568,08	37 026,25	0,00	31 869,82
60628	Autres Fourn. non stockées	117,70	1 802,94	0,00	0,00	-1 685,24
60631	Fournitures d'entretien	94 927,34	47 725,27	530,86	0,00	46 671,21
60632	Fournitures de petit Equip.	85 351,70	208 354,31	16 083,30	0,00	-139 085,91
60636	Vêtements de travail	30 402,00	9 946,47	0,00	0,00	20 455,53
6064	Fournitures administratives	67 695,29	57 815,20	1 359,61	0,00	8 520,48
6065	Livres,disques,K7(Bib., Méd.)	111,00	7 002,51	1 469,96	0,00	-8 361,47
6068	Autres matières et fournitures	135 228,80	11 106,46	2 394,11	0,00	121 728,23
611	Contrat de presta. de services	3 558 842,75	3 205 603,29	5 075,27	0,00	348 164,19
6132	Locations immobilières	446 518,40	220 217,26	13 424,74	0,00	212 876,40
6135	Locations mobilières	74 855,00	152 086,55	14 029,88	0,00	-91 261,43
614	Ch. locatives et de coPpté	732,00	1 154,93	0,00	0,00	-422,93
61521	Terrains	0,00	657,80	0,00	0,00	-657,80
61522	Bâtiments	113 176,20	31 926,32	5 269,59	0,00	75 980,29
61523	Voies et réseaux	0,00	4 750,10	13 859,84	0,00	-18 609,94
61524	Bois et forêts	37 616,00	0,00	825,00	0,00	36 791,00
61551	Matériel roulant	107 633,55	49 686,81	3 906,59	0,00	54 040,15
61558	entretien réparat°autr fournit	37 511,20	13 831,14	523,85	0,00	23 156,21
6156	Maintenance	201 521,00	88 200,91	6 663,08	0,00	106 657,01
616	Primes d'assurances	71 218,03	66 617,92	363,81	0,00	4 236,30
617	Etudes et recherches	175 000,00	51 284,48	20 960,88	0,00	102 754,64
6182	Documentation Gén. et Tech.	21 148,00	8 201,65	1 375,80	0,00	11 570,55
6184	Vers. à des Org. de formation	60 340,00	2 743,34	4 020,00	0,00	53 576,66
6185	Frais de colloques & séminaires	11 800,00	585,00	0,00	0,00	11 215,00
6188	Autres frais divers	68 956,42	286 898,09	31 602,10	0,00	-249 543,77
6225	Ind. au comptable et aux Rég.	6 590,00	760,26	0,00	0,00	5 829,74
6226	Honoraires	106 061,10	31 227,40	9 231,94	0,00	65 601,76
6227	Fr. d'actes et de contentieux	1 141,71	10 641,71	0,00	0,00	-9 500,00
6228	Divers	5 000,00	13 213,88	6 387,91	0,00	-14 601,79
6231	Annonces et insertions	34 400,00	118 411,58	1 419,86	0,00	-85 431,44
6232	Fêtes et cérémonies	260 672,80	252 134,27	4 098,95	0,00	4 439,58
6236	Catalogues et imprimés	243 430,00	186 239,53	7 330,76	0,00	49 859,71
6237	Publications	26 000,00	650,00	0,00	0,00	25 350,00
6238	Divers	158 795,00	38 686,81	5 344,36	0,00	114 763,83
6241	Transports de biens	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6247	Transports collectifs	170 850,00	116 973,08	2 670,00	0,00	51 206,92
6248	Divers	0,00	488,85	0,00	0,00	-488,85
6251	Voyages et déplacements	55 498,00	32 141,52	12 031,44	0,00	11 325,04
6255	Frais de déménagement	0,00	5 621,20	0,00	0,00	-5 621,20
6256	Missions	0,00	4 096,70	0,00	0,00	-4 096,70
6257	Réceptions	12 750,00	0,00	0,00	0,00	12 750,00
6261	Frais d'affranchissement	35 714,68	28 940,03	18,60	0,00	6 756,05
6262	Frais de télécommunications	88 268,66	76 413,32	1 944,19	0,00	9 911,15
6281	Concours divers (cotisations)	171 510,00	13 278,55	9 198,05	0,00	149 033,40
6282	Fr. Gard.(Eg.,For.&bois Com.)	0,00	342,84	0,00	0,00	-342,84
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 408,15	4 781,08	0,00	0,00	-2 372,93
62875	Aux communes membres GFP	3 118,04	23 897,38	744 065,25	0,00	-764 844,59
62878	A d'autres organismes	0,00	7 121,69	0,00	0,00	-7 121,69
6288	Autres serv.extérieurs	12 100,00	14,65	7 800,00	0,00	4 285,35
63512	Taxes foncières	9 574,00	4 340,00	0,00	0,00	5 234,00
6354	Dr. d'enregistrement&de timbre	0,00	35,00	0,00	0,00	-35,00
6355	Tx. et Imp. sur les véhicules	6 000,00	1 045,50	0,00	0,00	4 954,50
6358	Autres droits	1 139,00	0,00	0,00	0,00	1 139,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 567 914,96	9 927 963,85	10 818,74	0,00	629 132,37
6217	Personnel affec comm memb grp	91 951,41	-13 259,31	10 818,74	0,00	94 391,98
6332	Cotisations Vers. au F.N.A.L.	28 067,00	27 312,08	0,00	0,00	754,92
6336	Cot.Cent.Nat.Cent.Gest. de FPT	99 290,00	97 193,20	0,00	0,00	2 096,80
6338	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.sur Réém.	16 720,00	16 387,40	0,00	0,00	332,60
64111	Rémunération principale	4 863 051,00	3 747 009,78	0,00	0,00	1 116 041,22
64112	NBI, SFT & indem de Residence	139 580,00	128 642,85	0,00	0,00	10 937,15
64118	Autres indemnités	640 450,00	859 092,27	0,00	0,00	-218 642,27
64131	Rémunération	1 526 960,00	1 694 839,54	0,00	0,00	-167 879,54
64138	Autres indemnités	84 520,00	234 919,21	0,00	0,00	-150 399,21
64161	Emplois jeunes	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
64162	emplois d'avenir	0,00	15 064,98	0,00	0,00	-15 064,98
6417	Rémunérations des apprentis	36 630,00	54 686,32	0,00	0,00	-18 056,32
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 129 508,00	1 126 299,56	0,00	0,00	3 208,44
6453	Cot. aux caisses de Ret.	1 296 590,00	1 217 581,64	0,00	0,00	79 008,36
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	94 900,00	117 806,44	0,00	0,00	-22 906,44
6455	Cot. pour assurance du Pers.	199 289,93	431 114,04	0,00	0,00	-231 824,11
6456	Vers.au F.N.C.du Supp.familial	14 271,00	6 660,00	0,00	0,00	7 611,00
6458	Cot. aux autres Org. Soc.	100 275,62	64 469,12	0,00	0,00	35 806,50
6474	Vers. aux autres oeuvres Soc.	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	50 000,00	10 232,46	0,00	0,00	39 767,54

AR PREFECTURE

030-200034692-20140602-DEL48_2014B-DE

Regu le 25/06/2014

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR-N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
6488	Autres charges	5 861,00	91 912,27	0,00	0,00	-86 051,27
014	Atténuations de produits	27 044 309,00	18 177 540,40	85,18	0,00	8 866 683,42
739113	Revers conventionnel fiscalité	2 532 857,00	2 532 783,00	0,00	0,00	74,00
73918	Aut rev sur aut imp loc ou ass	0,00	0,00	85,18	0,00	-85,18
73921	Attributions de compensation	15 586 572,00	15 557 182,20	0,00	0,00	29 389,80
73922	Dot. solidarité communautaire	87 200,00	0,00	0,00	0,00	87 200,00
73923	Reversements sur FNGIR	8 256 180,00	0,00	0,00	0,00	8 256 180,00
73925	Fds de péréq rec fis Com,inter	581 500,00	0,00	0,00	0,00	581 500,00
7489	Reverst restit/aut attr parti	0,00	87 575,20	0,00	0,00	-87 575,20
65	Autres charges de gestion courante	5 688 892,00	5 534 191,66	70 000,00	0,00	84 700,34
651	Red. Conc. Brev. Lic. Proc. Log Dr.	0,00	353,47	0,00	0,00	-353,47
6531	Indemnités	345 000,00	343 317,44	0,00	0,00	1 682,56
6532	Frais de mission	15 000,00	15,25	0,00	0,00	14 984,75
6533	Cotisations de retraite	20 000,00	15 928,33	0,00	0,00	4 071,67
6534	Cot. de S.S - part patronale	35 000,00	90 626,00	0,00	0,00	-55 626,00
6535	Formation	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6554	Conf. aux Org. de regroupement	4 132 920,00	4 369 262,31	0,00	0,00	-236 342,31
6574	Sub. Fonct. Ass. Aut. Pers. Dr. pri	1 135 972,00	714 264,96	70 000,00	0,00	351 707,04
658	Ch. Div. de la Gest. courante	0,00	423,90	0,00	0,00	-423,90
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		50 795 865,00	39 470 940,20	1 086 451,74	0,00	10 238 473,06

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Pour les comptes 62...: sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)	124 731,00	104 012,36	0,00	0,00	20 718,64
66111	Intérêts réglés à l'échéance	124 731,00	112 982,12	0,00	0,00	11 748,88
66112	Intérêts rattachement des ICNE	0,00	-8 969,76	0,00	0,00	8 969,76
67	Charges exceptionnelles (c)	29 500,00	10 183,73	1 647,12	0,00	17 669,15
6711	Int. Mor. et Pén. sur March.	9 500,00	16,65	0,00	0,00	9 483,35
673	Tit. annulés (sur Ex. Ant.)	20 000,00	10 167,08	1 647,12	0,00	8 185,80
68	Dotations aux provisions (d) (3)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		50 950 096,00	39 585 136,29	1 088 098,86	0,00	10 276 860,85
023	Virement à la section d'investissement	224 000,00	0,00			224 000,00
042	Op ordre de transfert entre sections (4) (5) (6)	707 413,00	611 754,70			95 658,30
675	Val. Compt. des Immo. cédées	0,00	40 763,48			-40 763,48
6811	Dot. Amort. Immo. Incorp. Corp.	707 413,00	570 991,22			136 421,78
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		931 413,00	611 754,70			319 658,30
043	Op ordre à l'intérieur sect fonct (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		931 413,00	611 754,70			319 658,30
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et d'ordre)		51 881 509,00	40 196 890,99	1 088 098,86	0,00	10 596 519,15
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00			

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	-8 969,76

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif;
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
(4) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040;
(5) Pour les comptes 67... dont 675 et 676;
(6) Pour le compte 6815: si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	450 600,08	374 199,72	5 360,38	0,00	71 039,98
6419	Remb. sur Rém. du Pers.	450 600,08	206 336,61	5 360,38	0,00	238 903,09
6459	Remb.Ch. de S.S& de prévoyance	0,00	167 863,11	0,00	0,00	-167 863,11
70	Produits des services, du domaine...	1 943 115,50	1 885 870,85	71 003,56	0,00	-13 758,91
70611	Red. d'Enl. des Ord. ménagères	355 800,00	436 498,12	0,00	0,00	-80 698,12
70612	Red. Spé. d'Enl. des ordures	0,00	61 148,23	0,00	0,00	-61 148,23
7062	Red.&Dr.des Serv. Caract.Cult.	24 000,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
70632	A caractère de loisirs	0,00	289 247,05	5 971,10	0,00	-295 218,15
7066	Red.Dr.des Serv à Caract.Soc.	1 472 296,00	1 090 493,59	0,00	0,00	381 802,41
70688	Autres prestations de service	0,00	150,00	0,00	0,00	-150,00
7078	Autres marchandises	68 206,50	8 201,41	0,00	0,00	60 005,09
70875	Par les communes membres GFP	0,00	132,45	49 086,46	0,00	-49 218,91
70878	par d'autres redevables	22 813,00	0,00	15 946,00	0,00	6 867,00
73	Impôts et taxes	36 231 182,00	26 910 950,76	4 037,10	0,00	9 316 194,14
73111	Taxes foncières & d'habitation	21 239 627,00	12 886 679,00	0,00	0,00	8 352 948,00
73112	Cotis. sur la VA des Entrepri.	3 510 824,00	3 511 094,00	0,00	0,00	-270,00
73113	Taxe sur Surfaces Commerciales	506 794,00	496 602,00	0,00	0,00	10 192,00
73114	Imp Forfait. sur Ent de Réseau	849 395,00	852 346,00	0,00	0,00	-2 951,00
7321	Attribution de Compensation	33 000,00	3 717,60	0,00	0,00	29 282,40
7325	Fds de péréq rec fis Com,inter	760 000,00	157 506,00	0,00	0,00	602 494,00
7331	Tx. d'Enl. des Ord. ménagères	9 191 542,00	8 873 401,00	0,00	0,00	318 141,00
7362	Taxes de séjour	140 000,00	129 605,16	4 037,10	0,00	6 357,74
74	Dotations et participations	10 541 043,50	9 808 463,76	1 275 562,20	0,00	-542 982,46
7411	Dotation forfaitaire	109 000,00	109 469,00	0,00	0,00	-469,00
74124	Dotation d'intercommunalité	4 279 418,00	2 251 289,00	0,00	0,00	2 028 129,00
74126	Dot.compensat°grpmts communes	2 251 289,00	4 279 418,00	0,00	0,00	-2 028 129,00
74718	Autres	15 760,00	6 058,25	0,00	0,00	9 701,75
7472	Régions	61 420,00	27 500,00	28 500,00	0,00	5 420,00
7473	Départements	21 000,00	85 500,00	60 000,00	0,00	-124 500,00
74741	Communes membres du GFP	0,00	5 000,00	0,00	0,00	-5 000,00
74748	Autres communes	1 900,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
74751	GFP de rattachement	6 500,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
7476	C.C.A.S et Caisses des Ecoles	0,00	656,90	0,00	0,00	-656,90
7478	Autres organismes	3 039 572,50	2 200 720,61	1 187 062,20	0,00	-348 210,31
748314	Dot° unique des compensations	0,00	99 068,00	0,00	0,00	-99 068,00
74832	Ait.du Fds Dép.de la Tx. Prof.	0,00	87 938,00	0,00	0,00	-87 938,00
74833	Etat-Comp.au Tit.de la CET	650 890,00	4 956,00	0,00	0,00	645 934,00
74835	Etat-Comp.Tit. Exon. Tx.d'Hab.	104 294,00	650 890,00	0,00	0,00	-546 596,00
75	Autres produits de gestion courante	76 854,00	104 571,47	15 430,50	0,00	-43 147,97
752	Revenus des immeubles	31 354,00	51 698,96	15 176,30	0,00	-35 521,26
758	Prod. divers de Gest. courante	45 500,00	52 872,51	254,20	0,00	-7 626,71
TOTAL= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		49 242 795,08	39 084 056,56	1 371 393,74	0,00	8 787 344,78

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	53 056,67	0,00	0,00	-53 056,67
775	Produits des cessions d'imm.	0,00	32 000,00	0,00	0,00	-32 000,00
7788	Produits except divers	0,00	21 056,67	0,00	0,00	-21 056,67
78	Reprises sur provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		49 242 795,08	39 137 113,23	1 371 393,74	0,00	8 734 288,11

042	Op d'ordre de transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	8 763,48			-8 763,48
776	Diff.Réal.(<0)Rep.Cpte de Rés.	0,00	8 763,48			-8 763,48
043	Op ordre à l'intérieur de la sect de fonct (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	8 763,48			-8 763,48

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		49 242 795,08	39 145 876,71	1 371 393,74	0,00	8 725 524,63
--	--	---------------	---------------	--------------	------	--------------

<p align="center">Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</p>	2 638 713,92
---	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions sensu budgétaires;
(3) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040;
(4) Pour les comptes 77... : dont 776;
(5) Pour le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	BI

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	435 827,27	92 057,89	14 619,45	329 149,93
2031	Frais d'études	315 071,20	53 206,61	13 563,38	248 301,21
2051	Concessions, droits similaires	120 756,07	35 123,35	1 056,07	84 576,65
2088	Autres immo incorporelles	0,00	3 727,93	0,00	-3 727,93
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	1 740 730,99	524 949,98	1 171 906,40	43 874,61
204111	Biens mobil., matériel & étude	450 578,63	0,00	0,00	450 578,63
2041411	Biens mobil., matériel & étude	1 290 152,36	0,00	0,00	1 290 152,36
2041412	Bâtiments et installations	0,00	524 949,98	1 171 906,40	-1 696 856,38
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	2 092 983,30	416 769,78	147 826,65	1 528 386,87
2121	Plant. d'arbres et d'arbustes	3 535,87	3 535,87	0,00	0,00
2128	Autr agenc. et Aménag.terrains	114 742,30	0,00	5 023,20	109 719,10
21318	Autres bâtiments publics	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00
2135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	1 215 758,78	10 508,06	1 090,74	1 204 159,98
2152	Installations de voirie	41 400,00	0,00	0,00	41 400,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	2 575,19	0,00	-2 575,19
21568	autre mat. De def. Civile	0,00	130,91	0,00	-130,91
21758	Autres inst. mat. outil tech.	0,00	2 180,51	0,00	-2 180,51
2181	Instal. Gén., Ag. et Am. Div.	1 093,68	6 908,53	27 071,14	-32 885,99
2182	Matériel de transport	46 000,00	15 515,00	22 832,84	7 652,16
2183	Mat.de bureau et Mat.Inform.	32 541,33	42 394,71	2 684,17	-12 537,55
2184	Mobilier	382 594,33	218 789,16	75 040,89	88 764,28
2188	Autres immo corporelles	95 317,01	114 231,84	14 083,67	-32 998,50
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opération)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	308 605,90	174 441,77	103 580,21	30 583,92
2313	Constructions	204 867,02	135 219,45	86 737,90	-17 090,33
2315	Instal., Mat.et Out. Tech.	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00
2317	Immo. corp. Reç. au Tit. MAD	67 738,88	39 222,32	16 842,31	11 674,25
	Opérations d'équipement n° (1 ligne par opé.) (2)	4 351 170,41	2 118 932,84	695 269,02	1 536 968,55
9001	SCENE CAMPAGNE	500 000,00	69 136,00	430 864,00	0,00
901	CREATION MULTI ACCUEIL	2 028 256,21	1 852 283,90	173 540,89	2 431,42
902	EXTENSIONS TRAVAUX MULTI ACCUE	1 854,11	1 116,32	0,00	737,79
903	MAISON MULTI LOISIRS VERTS	1 426 820,00	0,00	0,00	1 426 820,00
904	SENTIERS RANDONNEES	64 656,44	0,00	47 743,47	16 912,97
905	DEPLACEMENTS DOUX	60 000,00	0,00	35 509,24	24 490,76
906	GARES	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
907	COLLECTE TRAITEMENT DECHETS	76 587,65	69 062,34	1 949,70	5 575,61
908	CENTRE OENOTOURISTIQUE	132 996,00	127 334,28	5 661,72	0,00
	Total des dépenses d'équipement	8 929 317,87	3 327 152,26	2 133 201,73	3 468 963,88

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Etat et Etab. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1316	Autres Etab. publics locaux	0,00	0,00	0,00	0,00

AR PREFECTURE

030-200034692-20140602-DEL48_2014B-DE

Regu le 25/06/2014

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
1317	Budget Com. et Fds structurels	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Etat et Etab. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
1341	Dot° d'équip. territ. ruraux	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	208 969,92	208 320,52	0,00	649,40
1641	Emprunts en Euros	208 969,92	208 320,52	0,00	649,40
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	55 200,00			
Total des dépenses financières		264 169,92	208 320,52	0,00	649,40
45...1	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (3)				
		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		9 193 487,79	3 535 472,78	2 133 201,73	3 469 613,28

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(2) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement;

(3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (4)	0,00	8 763,48		-8 763,48
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	8 763,48		-8 763,48
192	+ ou - values sur cess. d'immo	0,00	8 763,48		-8 763,48
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	8 763,48		-8 763,48

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles de l'ordre)	9 193 487,79	3 544 236,26	2 133 201,73	3 460 849,80
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	856 834,21
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR-N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 576 826,36	1 374 613,88	1 067 072,84	135 139,64
1311	Etat et Etab. nationaux	137 541,05	0,00	0,00	137 541,05
1313	Départements	43 680,00	9 360,00	0,00	34 320,00
1316	Autres Etab. publics locaux	181 510,95	0,00	0,00	181 510,95
1317	Budget Com. et Fds structurels	61 736,00	0,00	0,00	61 736,00
1318	Autres	0,00	447 420,94	0,00	-447 420,94
1321	Etat et Etab. nationaux	833 503,90	274 125,73	130 000,00	429 378,17
1322	Régions	183 363,00	0,00	90 000,00	93 363,00
1323	Départements	994 883,00	227 317,50	288 866,53	478 698,97
1328	Autres	130 600,00	416 389,71	558 206,31	-843 996,02
1341	Dot° d'équip. territ. ruraux	10 008,46	0,00	0,00	10 008,46
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 670 000,00	1 170 000,00	0,00	3 500 000,00
1641	Emprunts en Euros	4 670 000,00	1 170 000,00	0,00	3 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		7 246 826,36	2 544 613,88	1 067 072,84	3 635 139,64

10	Dotations, fonds divers et réserves	1 872 082,64	1 491 658,61	90 950,25	289 473,78
10222	F.C.T.V.A.	787 388,93	406 964,90	90 950,25	289 473,78
1068	Exc. de Fonct. capitalisés	1 084 693,71	1 084 693,71	0,00	0,00
138	Autres subv. d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	500,00	0,00	-500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	500,00	0,00	-500,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 872 082,64	1 492 158,61	90 950,25	288 973,78

45...2	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (2)				
Total des recettes d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES REELLES		9 118 909,00	4 036 772,49	1 158 023,09	3 924 113,42
-----------------------------------	--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES
III
B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	Virement de la section de fonctionnement	224 000,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)	707 413,00	611 754,70		95 658,30
2182	Matériel de transport	0,00	40 763,48		-40 763,48
2804121	Biens mobil., matériel & étude	0,00	406,67		-406,67
2804122	Bâtiments et installations	0,00	4 721,89		-4 721,89
28041411	Biens mobil., matériel & étude	0,00	28 308,99		-28 308,99
28041412	Bâtiments et installations	0,00	128 983,13		-128 983,13
2805	Conc.Dr.Sim.Brev.Lic.Dr.	0,00	22 856,06		-22 856,06
28128	Autres Ag. et Am. de Terr.	0,00	9 478,08		-9 478,08
28135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	0,00	9 057,80		-9 057,80
28145	Instal. Gén., agencements, Am.	0,00	149,03		-149,03
28148	Autres construct° /sol autre	0,00	1 605,74		-1 605,74
28152	Installations de voirie	0,00	106 170,11		-106 170,11
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	388,05		-388,05
281571	Matériel roulant	0,00	1 065,80		-1 065,80
281578	Aut mat et outil voirie	0,00	4 441,85		-4 441,85
28158	Autr. inst mat outil technique	0,00	79 075,21		-79 075,21
28171	Terrains	0,00	30,24		-30,24
281782	Matériel de transport	0,00	11 187,31		-11 187,31
281783	Mat.de bureau et informatique	0,00	486,00		-486,00
281784	Mobilier	0,00	9 627,14		-9 627,14
28181	Instal.Gén.,Ag.&Amenag divers	0,00	4 719,33		-4 719,33
28182	Matériel de transport	0,00	61 620,46		-61 620,46
28183	Mat.de bureau et informatique	0,00	22 883,04		-22 883,04
28184	Mobilier	26 000,00	28 897,59		-2 897,59
28188	Autres immo corporelles	681 413,00	34 831,70		646 581,30
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		931 413,00	611 754,70		95 658,30
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		931 413,00	611 754,70		95 658,30
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		10 050 322,00	4 648 527,19	1 158 023,09	4 019 771,72
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			0,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9001

LIBELLE : SCENE CAMPAGNE

(1)
 POUR VOTE (Chapitre)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	500 000,00	A 69 136,00	430 864,00	0,00	B 69 136,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	69 136,00	33 488,00	-102 624,00	69 136,00
2031	Frais d'études	0,00	19 136,00	33 488,00	-52 624,00	19 136,00
2032	Frais de Recherche et de Dév.	0,00	50 000,00	0,00	-50 000,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	500 000,00	0,00	397 376,00	102 624,00	0,00
2313	Constructions	480 000,00	0,00	397 376,00	82 624,00	0,00
2315	Instal., Mat.et Out. Tech.	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00

RECKETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	80 000,00	C 0,00	290 000,00	-210 000,00	D 0,00
13 Subventions d'investissement	80 000,00	0,00	290 000,00	-210 000,00	0,00
1321 Etat et Etab. nationaux	0,00	0,00	130 000,00	-130 000,00	0,00
1322 Régions	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00
1323 Départements	0,00	0,00	160 000,00	-160 000,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-69 136,00	D-B	-69 136,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération;
 (2) Rayer la mention inutile;
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 901
LIBELLE : CREATION MULTI ACCCUEIL

(1)

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	2 028 256,21	A 1 852 283,90	173 540,89	2 431,42	B 1 852 283,90
20	Immobilisations incorporelles	347,58	0,00	0,00	347,58	0,00
2031	Frais d'études	347,58	0,00	0,00	347,58	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 027 908,63	1 852 283,90	173 540,89	2 083,84	1 852 283,90
2313	Constructions	2 027 908,63	1 852 283,90	173 540,89	2 083,84	1 852 283,90

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	952 800,00	C 184 197,94	469 629,06	298 973,00	D 184 197,94
13	Subventions d'investissement	952 800,00	184 197,94	469 629,06	298 973,00	184 197,94
1318	Autres	0,00	97 947,94	0,00	-97 947,94	97 947,94
1321	État et Etab. nationaux	149 000,00	0,00	0,00	149 000,00	0,00
1323	Départements	803 800,00	86 250,00	113 250,00	604 300,00	86 250,00
1328	Autres	0,00	0,00	356 379,06	-356 379,06	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-1 668 085,96	D-B	-1 668 085,96

(1) Ouvrir un cadre par opération;

(2) Rayer la mention inutile;

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;

(5) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 902
 LIBELLE : EXTENSIONS TRAVAUX MULTI ACCUE

(1)
 POUR VOTE (Chapitre)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	1 854,11	A 1 116,32	0,00	737,79	B 1 116,32
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 854,11	0,00	0,00	1 854,11	0,00
2184	Mobilier	1 204,74	0,00	0,00	1 204,74	0,00
2188	Autres immo corporelles	649,37	0,00	0,00	649,37	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 116,32	0,00	-1 116,32	1 116,32
2313	Constructions	0,00	1 116,32	0,00	-1 116,32	1 116,32

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	4 320,00	C 0,00	0,00	4 320,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	4 320,00	0,00	0,00	4 320,00	0,00
1323	Départements	4 320,00	0,00	0,00	4 320,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-1 116,32	D-B	-1 116,32

- (1) Ouvrir un cadre par opération;
 (2) Rayer la mention inutile;
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 903
 LIBELLE : MAISON MULTI LOISIRS VERTS

(1)

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	1 426 820,00	A	0,00	1 426 820,00	B
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 426 820,00	0,00	0,00	1 426 820,00	0,00
2313	Constructions	1 426 820,00	0,00	0,00	1 426 820,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	D
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération;

(2) Rayer la mention inutile;

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;

(5) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 904

LIBELLE : SENTIERS RANDONNEES

(1)

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	64 656,44	A 0,00	47 743,47	16 912,97	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	10 511,60	0,00	0,00	10 511,60	0,00
2031	Frais d'études	10 511,60	0,00	0,00	10 511,60	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	54 144,84	0,00	47 743,47	6 401,37	0,00
2128	Autr agenc. et Aménag.terrains	42 444,84	0,00	47 743,47	-5 298,63	0,00
2184	Mobilier	11 700,00	0,00	0,00	11 700,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECVTES (répartition) (Pour information)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
		Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	97 500,00	C 90 772,50	6 727,50	0,00	D 90 772,50
13 Subventions d'investissement	97 500,00	90 772,50	6 727,50	0,00	90 772,50
1323 Départements	97 500,00	90 772,50	6 727,50	0,00	90 772,50
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
	C-A	90 772,50	D-B	90 772,50
Recettes - Dépenses				

(1) Ouvrir un cadre par opération;

(2) Rayer la mention inutile;

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;

(5) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III
B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 905
 LIBELLE : DEPLACEMENTS DOUX

(1)

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
	DEPENSES	60 000,00	A	0,00	35 509,24	24 490,76	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	60 000,00		0,00	35 509,24	24 490,76		0,00
2031	Frais d'études	60 000,00		0,00	35 509,24	24 490,76		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération;
 (2) Rayer la mention inutile;
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 906

LIBELLE : GARES

(1)

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	60 000,00	A 0,00	0,00	60 000,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00
2031	Frais d'études	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération;

(2) Rayer la mention inutile;

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;

(5) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III
B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 907
LIBELLE : COLLECTE TRAITEMENT DECHETS

(1)

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	76 587,65	A 69 062,34	1 949,70	5 575,61	B 69 062,34
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	76 587,65	69 062,34	1 949,70	5 575,61	69 062,34
2188	Autres immo corporelles	76 587,65	69 062,34	1 949,70	5 575,61	69 062,34
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-69 062,34	D-B	-69 062,34

(1) Ouvrir un cadre par opération;

(2) Rayer la mention inutile;

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;

(5) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 908
 LIBELLE : CENTRE OENOTOURISTIQUE

(1)
 POUR VOTE (Chapitre)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	132 996,00	A 127 334,28	5 661,72	0,00	B 127 334,28
20	Immobilisations incorporelles	31 334,00	24 206,01	1 244,00	5 883,99	24 206,01
2031	Frais d'études	23 674,00	0,00	0,00	23 674,00	0,00
2032	Frais de Recherche et de Dév.	0,00	4 049,66	0,00	-4 049,66	4 049,66
2051	Concessions, droits similaires	7 660,00	0,00	0,00	7 660,00	0,00
2088	Autres immo incorporelles	0,00	20 156,35	1 244,00	-21 400,35	20 156,35
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	4 376,21	-4 376,21	0,00
2041412	Bâtiments et installations	0,00	0,00	4 376,21	-4 376,21	0,00
21	Immobilisations corporelles	101 662,00	89 374,27	41,51	12 246,22	89 374,27
2128	Autr agenc. et Aménag.terrains	38 800,00	0,00	0,00	38 800,00	0,00
2183	Mat.de bureau et Mat.Inform.	10 230,00	0,00	41,51	10 188,49	0,00
2184	Mobilier	8 150,00	89 374,27	0,00	-81 224,27	89 374,27
2188	Autres immo corporelles	44 482,00	0,00	0,00	44 482,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	13 754,00	0,00	-13 754,00	13 754,00
2313	Constructions	0,00	13 754,00	0,00	-13 754,00	13 754,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	53 426,00	C 0,00	40 091,25	13 334,75	D 0,00
13 Subventions d'investissement	53 426,00	0,00	40 091,25	13 334,75	0,00
1322 Régions	13 363,00	0,00	0,00	13 363,00	0,00
1323 Départements	13 363,00	0,00	0,00	13 363,00	0,00
1328 Autres	26 700,00	0,00	40 091,25	-13 391,25	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-127 334,28	D-B	-127 334,28

- (1) Ouvrir un cadre par opération;
 (2) Rayer la mention inutile;
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;
 (5) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		AI

5	6	7	8	9	TOTAL
Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	

INVESTISSEMENT

0,00	2 182 329,52	0,00	160 083,73	143 558,73	3 535 472,78
0,00	328 929,30	0,00	0,00	17 620,96	683 269,44
0,00	0,00	0,00	91 021,39	0,00	524 949,98
0,00	0,00	0,00	8763,48	0,00	208 320,52
0,00	2 182 329,52	0,00	168 847,21	143 558,73	3 544 236,26
0,00	1 283 841,38	0,00	40 763,48	91 272,50	4 648 527,19
0,00	-898 488,14	0,00	-119 320,25	-52 286,23	1 113 054,41

0,00	345 699,50	0,00	118 661,72	81 869,12	2 133 201,73
0,00	640 254,09	0,00	290 000,00	46 818,75	1 158 023,09
0,00	294 554,59	0,00	171 338,28	-35 050,37	-975 178,64

FONCTIONNEMENT

376 366,21	5 029 293,80	13 408,50	9 752 149,85	1 799 704,47	41 284 989,85
36 426,91	3 908 631,57	0,00	9 455 008,37	370 264,36	40 517 270,45
-339 939,30	-1 120 662,23	-13 408,50	-297 141,48	-1 429 440,11	-767 719,40

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Total dépenses réelles de fonctionnement	16 241 155,54	3 607 243,61	91 812,23	11 193,88	1 726 663,56	2 635 998,20
Dépenses réelles	15 670 164,32	3 607 243,61	91 812,23	11 193,88	1 726 663,56	2 635 998,20
011 Charges à caractère général	0,00	1 148 859,10	75 800,23	11 193,88	378 205,57	1 157 892,21
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 891 241,59	0,00	0,00	1 241 157,99	1 398 985,09
014 Atténuation de produits	15 557 182,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00	572 793,29	16 012,00	0,00	107 300,00	79 120,90
66 Charges financières	112 982,12	-8 969,76	0,00	0,00	0,00	0,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	3 339,39	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'ordre	570 991,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre secti	570 991,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043 Opérations d'ordre à l'intérieur section fo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES						
Total recettes réelles de fonctionnement	25 281 503,60	320 045,04	0,00	0,00	392 864,83	752 525,77
Recettes réelles	25 281 503,60	320 045,04	0,00	0,00	392 864,83	752 525,77
013 Atténuation de charges	0,00	272 879,20	0,00	0,00	0,00	12 008,69
70 Produits des services, du domaine et vent	0,00	132,45	0,00	0,00	196 925,27	359 360,97
73 Impôts et taxes	17 907 944,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74 Dotations et participations	7 373 559,00	17 429,29	0,00	0,00	195 700,00	374 169,95
75 Autres produits de gestion courante	0,00	9 989,13	0,00	0,00	23,33	6 969,00
77 Produits exceptionnels	0,00	19 700,97	0,00	0,00	216,23	17,16
Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre secti	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043 Opérations d'ordre à l'intérieur section fo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Excédent de fonctionn reposité de N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		A1

5	6	7	8	9	TOTAL
Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	

INVESTISSEMENT					
DEFENSES					
0,00	2 182 329,52	0,00	168 847,21	143 558,73	3 544 236,26
0,00	2 182 329,52	0,00	160 083,73	143 558,73	3 535 472,78
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208 320,52
0,00	11 851,32	0,00	0,00	8 485,62	92 057,89
0,00	0,00	0,00	91 021,39	0,00	524 949,98
0,00	181 858,53	0,00	0,00	9 135,34	416 769,78
0,00	135 219,45	0,00	0,00	0,00	174 441,77
0,00	1 853 400,22	0,00	69 062,34	125 937,77	2 118 932,84
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	1 852 283,90	0,00	0,00	0,00	1 852 283,90
0,00	1 116,32	0,00	0,00	0,00	1 116,32
0,00	0,00	0,00	69 062,34	0,00	69 062,34
0,00	0,00	0,00	0,00	125 937,77	125 937,77
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	8 763,48	0,00	8 763,48
0,00	0,00	0,00	8 763,48	0,00	8 763,48
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	1 283 841,38	0,00	40 763,48	91 272,50	4 648 527,19
0,00	1 283 841,38	0,00	0,00	91 272,50	4 036 772,49
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 491 658,61
0,00	1 283 841,38	0,00	0,00	90 772,50	1 374 613,88
0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	1 170 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	40 763,48	0,00	611 754,70
0,00	0,00	0,00	40 763,48	0,00	611 754,70
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES									
376 366,21	5 029 293,80	13 408,50	9 752 149,85	1 799 704,47	41 284 989,85				
376 366,21	5 029 293,80	13 408,50	9 711 386,37	1 799 704,47	40 673 235,15				
139 914,63	1 043 492,37	13 408,50	2 464 813,42	403 232,20	6 836 792,11				
101 118,67	3 985 743,48	0,00	457 154,75	863 381,02	9 938 782,59				
0,00	0,00	0,00	2 532 868,18	87 575,20	18 177 625,58				
135 332,91	0,00	0,00	4 248 809,51	444 823,05	5 604 191,66				
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 012,36				
0,00	57,95	0,00	7 740,51	693,00	11 830,85				
0,00	0,00	0,00	40 763,48	0,00	611 754,70				
0,00	0,00	0,00	40 763,48	0,00	611 754,70				
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				

RECETTES									
36 426,91	3 908 631,57	0,00	9 455 008,37	370 264,36	40 517 270,45				
36 426,91	3 908 631,57	0,00	9 446 244,89	370 264,36	40 508 506,97				
0,00	49 900,05	0,00	20 799,02	23 973,14	379 560,10				
12 894,00	865 272,86	0,00	505 693,51	16 595,35	1 956 874,41				
0,00	0,00	0,00	8 873 401,00	133 642,26	26 914 987,86				
23 532,91	2 990 165,81	0,00	0,00	109 469,00	11 084 025,96				
0,00	2 170,54	0,00	14 351,36	86 584,61	120 001,97				
0,00	1 122,31	0,00	32 000,00	0,00	53 056,67				
0,00	0,00	0,00	8 763,48	0,00	8 763,48				
0,00	0,00	0,00	8 763,48	0,00	8 763,48				
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
A 1.1		

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, acf européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	16 241 155,54	3 564 684,53	42 559,08	0,00	19 848 399,15
	Dépenses de l'exercice	16 241 155,54	3 564 684,53	42 559,08	0,00	19 848 399,15
011	Charges à caractère général	0,00	1 140 790,66	8 048,44	0,00	1 148 839,10
012	Charges de personnel et frais assis	0,00	1 856 730,95	34 510,64	0,00	1 891 241,59
014	Atténuation de produits	15 557 182,20	0,00	0,00	0,00	15 557 182,20
042	Opérations d'ordre de transfert e	570 991,22	0,00	0,00	0,00	570 991,22
65	Autres charges de gestion couran	0,00	572 793,29	0,00	0,00	572 793,29
66	Charges financières	112 982,12	-8 969,76	0,00	0,00	104 012,36
67	Charges exceptionnelles	0,00	3 339,39	0,00	0,00	3 339,39
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	25 281 503,60	320 045,04	0,00	0,00	25 601 548,64
	Recettes de l'exercice	25 281 503,60	320 045,04	0,00	0,00	25 601 548,64
013	Atténuation de charges	0,00	272 879,20	0,00	0,00	272 879,20
70	Produits des services, du domaine	0,00	132,45	0,00	0,00	132,45
73	Impôts et taxes	17 907 944,60	0,00	0,00	0,00	17 907 944,60
74	Dotations et participations	7 373 559,00	17 429,29	0,00	0,00	7 390 988,29
75	Autres produits de gestion couran	0,00	9 903,13	0,00	0,00	9 903,13
77	Produits exceptionnels	0,00	19 700,97	0,00	0,00	19 700,97
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A.1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	Sous fonction 02										Sous fonction 04				
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée	048 Autres act° de coopérat° décentralisée	048 Autres act° de coopérat° décentralisée	048 Autres act° de coopérat° décentralisée	048 Autres act° de coopérat° décentralisée		
	DEPENSES (2)	2 738 547,59	589 772,39	0,00	236 364,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	2 738 547,59	589 772,39	0,00	236 364,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	919 759,37	49 310,36	0,00	171 720,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assi	1 701 850,54	90 590,26	0,00	64 290,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion couran	122 568,05	449 871,77	0,00	353,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	-8 969,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 339,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	320 032,84	12,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	320 032,84	12,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuation de charges	272 879,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine	132,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	17 429,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion couran	9 903,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	19 688,77	12,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-2 418 514,75	-589 760,19	0,00	-236 364,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique créés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A 1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11		12	TOTAL
		Sécurité intérieure	Hygiène et salubrité publique		
	DEPENSES (2)	91 812,23	0,00	91 812,23	
	Dépenses de l'exercice	91 812,23	0,00	91 812,23	
011	Charges à caractère général	75 800,23	0,00	75 800,23	
65	Autres charges de gestion courante	16 012,00	0,00	16 012,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (3)	-91 812,23	0,00	-91 812,23	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	75 800,23
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	75 800,23
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	75 800,23
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	16 012,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	-75 800,23

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comprenant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-56 al et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 193,88	11 193,88
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 193,88	11 193,88
011	Charges à caractère génér.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 193,88	11 193,88
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 193,88	-11 193,88

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-44 et L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(2)	Libellé	Sous fonction 21				Sous fonction 25			
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	11 193,88	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	11 193,88	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère génér	0,00	0,00	0,00	11 193,88	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	-11 193,88	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a) et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'adresse 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 3 - Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	65 234,35	1 294 960,16	31 036,18	261 986,11	1 653 216,80
		65 234,35	1 294 960,16	31 036,18	261 986,11	1 653 216,80
011	Charges à caractère général	1 848,36	142 493,84	30,50	167 236,11	311 608,81
012	Charges de personnel et frais assimilés	63 385,99	1 146 766,32	31 005,68	0,00	1 241 157,99
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	5 700,00	0,00	94 750,00	100 450,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	257 843,95	0,00	126 720,88	384 564,83
		0,00	257 843,95	0,00	126 720,88	384 564,83
70	Produits des services, du domaine et participations	0,00	171 336,07	0,00	25 589,20	196 925,27
74	Dotations et participations	0,00	86 500,00	0,00	100 900,00	187 400,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	23,33	23,33
77	Produits exceptionnels	0,00	7,88	0,00	208,35	216,23
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-65 234,35	-1 037 116,21	-31 036,18	-135 265,23	-1 268 651,97

IV

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

A.1.1

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32				Entretien du patrimoine cult		
		311 Expression musicale, lyrique et choré	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324				
	DEPENSES (2)	1 218 973,72	3 650,59	72 335,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 018	31 018	50
	Dépenses de l'exercice	1 218 973,72	3 650,59	72 335,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 018	31 018	50
011	Charges à caractère général	66 507,40	3 650,59	72 335,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 146 766,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	243 836,07	14 000,00	7,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	243 836,07	14 000,00	7,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ve	171 336,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	72 500,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	7,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-975 137,65	10 349,41	-72 327,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-31 036,18	-31 036,18	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique dirigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a) et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'acompte 01- Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.I.I

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Sport et jeunesse	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	86 280,85	20 132,24	2 436 083,59	2 542 496,68
		86 280,85	20 132,24	2 436 083,59	2 542 496,68
011	Charges à caractère général	7,67	20 132,24	1 112 000,78	1 132 140,69
012	Charges de personnel et frais assimilés	86 273,18	0,00	1 312 711,91	1 398 985,09
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	11 370,90	11 370,90
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	752 525,77	752 525,77
		0,00	0,00	752 525,77	752 525,77
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	12 008,69	12 008,69
70	Produits des services, du domaine et ve	0,00	0,00	359 360,97	359 360,97
74	Dotations et participations	0,00	0,00	374 169,95	374 169,95
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	6 969,00	6 969,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	17,16	17,16
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-86 280,85	-20 132,24	-1 683 557,82	-1 789 970,91

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(2)	Libellé	Sous fonction 41						Sous fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	4 268,16	15 864,08	2 411 858,60	24 224,99	0,00		
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	4 268,16	15 864,08	2 411 858,60	24 224,99	0,00		
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	4 268,16	15 864,08	1 112 000,78	0,00	0,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 288 486,92	24 224,99	0,00		
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 370,90	0,00	0,00		
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	752 525,77	0,00	0,00		
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	752 525,77	0,00	0,00		
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 008,69	0,00	0,00		
70	Produits des services, du domaine et ve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	359 360,97	0,00	0,00		
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374 169,95	0,00	0,00		
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 969,00	0,00	0,00		
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 7,16	0,00	0,00		
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	-4 268,16	-15 864,08	-1 659 332,83	-24 224,99	0,00		

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 2 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 2 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'acronyme 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) -		A 1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	43 007,74	333 358,47	376 366,21
		43 007,74	333 358,47	376 366,21
011	Charges à caractère général	7 552,76	132 361,87	139 914,63
012	Charges de personnel et frais assimilés	35 454,98	65 663,69	101 118,67
65	Autres charges de gestion courante	0,00	135 332,91	135 332,91
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	12 532,91	23 894,00	36 426,91
		12 532,91	23 894,00	36 426,91
70	Produits des services, du domaine et ventes	0,00	12 894,00	12 894,00
74	Dotations et participations	12 532,91	11 000,00	23 532,91
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-30 474,83	-309 464,47	-339 939,30

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A 1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	Sous fonction 51					Sous fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services		
	DEPENSES (2)	3 060,74	0,00	39 947,00	333 358,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	3 060,74	0,00	39 947,00	333 358,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	3 060,74	0,00	4 492,02	132 361,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	35 454,98	65 663,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	135 332,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	12 532,91	23 894,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	12 532,91	23 894,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine et ve	0,00	0,00	0,00	12 894,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	12 532,91	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (3)	-3 060,74	0,00	-27 414,09	-309 464,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à caractère unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'annexe 01-Non ventilables.

IV

A.I.I

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 6 - Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	5 029 293,80	5 029 293,80
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	5 029 293,80	5 029 293,80
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	1 043 492,37	1 043 492,37
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	3 985 743,48	3 985 743,48
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	57,95	57,95
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 908 631,57	3 908 631,57
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	3 908 631,57	3 908 631,57
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	49 900,05	49 900,05
70	Produits des services, du domaine et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	865 272,86	865 272,86
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 990 165,81	2 990 165,81
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	2 170,54	2 170,54
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	1 122,31	1 122,31
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 120 662,23	-1 120 662,23

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique créés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 et R. 5711-1 et R. 5711-2).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'annexe 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) -DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 7 - Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	13 408,50	0,00	0,00	0,00	13 408,50
		13 408,50	0,00	0,00	0,00	13 408,50
011	Charges à caractère général	13 408,50	0,00	0,00	0,00	13 408,50
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)					
		-13 408,50	0,00	0,00	0,00	-13 408,50

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexé (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-56 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'acompte 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	9 303 346,40	243 316,73	205 486,72	9 752 149,85
	Dépenses de l'exercice	9 303 346,40	243 316,73	205 486,72	9 752 149,85
011	Charges à caractère général	2 436 157,28	316,73	28 339,41	2 464 813,42
012	Charges de personnel et frais assis	282 107,44	0,00	175 047,31	457 154,75
014	Atténuation de produits	2 532 868,18	0,00	0,00	2 532 868,18
042	Opérations d'ordre de transfert en	40 763,48	0,00	0,00	40 763,48
65	Autres charges de gestion courante	4 003 709,51	243 000,00	2 100,00	4 248 809,51
67	Charges exceptionnelles	7 740,51	0,00	0,00	7 740,51
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	9 453 226,92	0,00	1 781,45	9 455 008,37
	Recettes de l'exercice	9 453 226,92	0,00	1 781,45	9 455 008,37
013	Atténuation de charges	19 017,57	0,00	1 781,45	20 799,02
042	Opérations d'ordre de transfert en	8 763,48	0,00	0,00	8 763,48
70	Produits des services, du domaine	505 693,51	0,00	0,00	505 693,51
73	Impôts et taxes	8 873 401,00	0,00	0,00	8 873 401,00
75	Autres produits de gestion courant	14 351,36	0,00	0,00	14 351,36
77	Produits exceptionnels	32 000,00	0,00	0,00	32 000,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	149 880,52	-243 316,73	-203 705,27	-297 141,48

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	Sous fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice	3 965 286,08	900,00	5 337 160,32	0,00	0,00	0,00	0,00
		3 965 286,08	900,00	5 337 160,32	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	2 436 157,28	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	282 107,44	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	2 532 868,18	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	40 763,48	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 965 286,08	0,00	38 423,43	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	900,00	6 840,51	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice	9 144,38	150,00	9 443 932,54	0,00	0,00	0,00	0,00
		9 144,38	150,00	9 443 932,54	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuation de charges	9 144,38	0,00	9 873,19	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	8 763,48	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	150,00	505 543,51	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	8 873 401,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	14 351,36	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)							
		-3 956 141,70	-750,00	4 106 772,22	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 et L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

IV

A 1.1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION- DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83				833
		820	821	822	823	824	830	831	832	833	
		Services communs	Equipements de voirie	Voie communale et routes	Espaces verts urbains	Autres opérations d'aménagement urbain	Services communs	Aménagement des eaux	Actions spécifiques de lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel	
	DEPENSES (2)										
	Dépenses de l'exercice	242 866,73	0,00	0,00	0,00	450,00	205 486,72	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	-133,27	0,00	0,00	0,00	450,00	28 339,41	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 047,31	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert et	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courant	243 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)										
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 781,45	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 781,45	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 781,45	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert en	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion couran	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-242 866,73	0,00	0,00	0,00	-450,00	-203 705,27	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). L.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL PAR FONCTIONNEMENT

FONCTION 9 - Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publiques	TOTAL
	DEPENSES (2)	934 034,81	0,00	0,00	0,00	211,50	865 458,16	0,00	1 799 704,47
	Dépenses de l'exercice	934 034,81	0,00	0,00	0,00	211,50	865 458,16	0,00	1 799 704,47
011	Charges à caractère général	191 331,54	0,00	0,00	0,00	211,50	211 689,16	0,00	403 232,20
012	Charges de personnel et frais assis	328 880,22	0,00	0,00	0,00	0,00	534 500,80	0,00	863 381,02
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 575,20	0,00	87 575,20
65	Autres charges de gestion courante	413 823,05	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00	0,00	444 823,05
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	693,00	0,00	693,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	95 769,65	0,00	0,00	0,00	0,00	274 494,71	0,00	370 264,36
	Recettes de l'exercice	95 769,65	0,00	0,00	0,00	0,00	274 494,71	0,00	370 264,36
013	Atténuation de charges	10 181,10	0,00	0,00	0,00	0,00	13 792,04	0,00	23 973,14
70	Produits des services, du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 595,35	0,00	16 595,35
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 642,26	0,00	133 642,26
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 469,00	0,00	109 469,00
75	Autres produits de gestion courant	85 588,55	0,00	0,00	0,00	0,00	996,06	0,00	86 584,61
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-838 265,16	0,00	0,00	0,00	-211,50	-590 963,45	0,00	-1 429 440,11

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, hormis les caisses des écoles et les services à activité unique créés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'annexe 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	208 320,52	1 689 199,06	0,00	0,00	1 897 519,58
	Dépenses de l'exercice	208 320,52	584 579,73	0,00	0,00	792 900,25
16	Emprunts et dettes assimilées	208 320,52	0,00	0,00	0,00	208 320,52
20	Immobilisations incorporelles	0,00	32 217,07	0,00	0,00	32 217,07
204	Subventions d'équipement versées	0,00	433 928,59	0,00	0,00	433 928,59
21	Immobilisations corporelles	0,00	118 434,07	0,00	0,00	118 434,07
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	1 104 619,33	0,00	0,00	1 104 619,33

	RECETTES (2)	3 323 600,08	0,00	0,00	0,00	3 323 600,08
	Recettes de l'exercice	3 232 649,83	0,00	0,00	0,00	3 232 649,83
040	Opérations d'ordre de transfert et	570 991,22	0,00	0,00	0,00	570 991,22
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 491 658,61	0,00	0,00	0,00	1 491 658,61
16	Emprunts et dettes assimilées	1 170 000,00	0,00	0,00	0,00	1 170 000,00
	Restes à réaliser au 31/12	90 950,25	0,00	0,00	0,00	90 950,25
	SOLDE (2)	3 115 279,56	-1 689 199,06	0,00	0,00	1 426 080,50

IV
A.1.2IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	Sous fonction 02										Sous fonction 04				
		020 Administratif générale collectivité	021 Assemblées locale	022 Administration générale de l'état	023 Fêtes et cérémonies	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° coopératif décentralisés						
	DEPENSES (2)	1 661 967,50	395,13	0,00	26 836,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	559 507,53	395,13	0,00	24 677,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	7 540,00	0,00	0,00	24 677,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	433 928,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	118 038,94	395,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	1 102 459,77	0,00	0,00	2 159,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-1 661 967,50	-395,13	0,00	-26 836,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A.1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21			Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOI.DE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	98 944,05	47 044,71	433 770,28	579 759,04
		0,00	72 528,86	40 765,71	2 906,28	116 200,85
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	36 597,60	2 906,28	39 503,88
21	Immobilisations corporelles	0,00	33 306,54	4 168,11	0,00	37 474,65
23	Immobilisations en cours	0,00	39 222,32	0,00	0,00	39 222,32
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	26 415,19	6 279,00	430 864,00	463 558,19
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00
	SOLDE (2)					
		0,00	-8 944,05	-47 044,71	-433 770,28	-489 759,04

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinéma et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	DEPENSES (2)	42 879,42	0,00	56 064,63	0,00	4 168,11	42 876,60	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	33 306,54	0,00	39 222,32	0,00	4 168,11	36 597,60	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 597,60	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	33 306,54	0,00	0,00	0,00	4 168,11	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	39 222,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
9001	Opérations d'équipement SCENE CAMBAGNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	9 572,88	0,00	16 842,31	0,00	0,00	6 279,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	-42 879,42	0,00	33 935,37	0,00	-4 168,11	-42 876,60	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Sport et jeunesse	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	14 871,52	14 871,52
		0,00	0,00	14 871,52	14 871,52
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	14 871,52	14 871,52
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-14 871,52	-14 871,52

IV

A 1.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41							Sous fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances			
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 240,19	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 871,52	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 871,52	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 368,67	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-29 240,19	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A.1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Acq° pour l'enfance et l'adolescence	523 Acq° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	674 628,80	674 628,80
		0,00	0,00	0,00	0,00	328 929,30	328 929,30
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	11 851,32	11 851,32
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	181 858,53	181 858,53
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	135 219,45	135 219,45
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	345 699,50	345 699,50
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	1 924 095,47	1 924 095,47
		0,00	0,00	0,00	0,00	1 283 841,38	1 283 841,38
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 283 841,38	1 283 841,38
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	640 254,09	640 254,09
	SOLDE (2)						
		0,00	0,00	0,00	0,00	1 249 466,67	1 249 466,67

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (signes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	191 255,05	0,00	38 065,57	229 320,62
	Dépenses de l'exercice	110 658,90	0,00	0,00	110 658,90
040	Opérations d'ordre de trans	8 763,48	0,00	0,00	8 763,48
204	Subventions d'équipement	91 021,39	0,00	0,00	91 021,39
	Opérations d'équipement	10 874,03	0,00	0,00	10 874,03
907	COLLECTE TRAITEMENT	10 874,03	0,00	0,00	10 874,03
	Restes à réaliser au 31/12	80 596,15	0,00	38 065,57	118 661,72
	RECETTES (2)	40 763,48	0,00	290 000,00	330 763,48
	Recettes de l'exercice	40 763,48	0,00	0,00	40 763,48
040	Opérations d'ordre de trans	40 763,48	0,00	0,00	40 763,48
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	290 000,00	290 000,00
	SOLDE (2)	-150 491,57	0,00	251 934,43	101 442,86

IV

A 1.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81										
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers				
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	191 255,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	110 658,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	8 763,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	91 021,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Opérations d'équipement	0,00	0,00	10 874,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	COLLECTE TRAITEMENT DECHETS	0,00	0,00	10 874,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	80 596,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RUCETTES (2)	0,00	0,00	40 763,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	40 763,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	40 763,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-150 491,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83					833 Préservation du milieu naturel	
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel			
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de tran	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Opérations d'équipement COLLECTE TRAITEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 065,57	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 000,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de tran	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 000,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 934,43	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)	24 649,53	0,00	0,00	0,00	0,00	74 840,55	0,00	99 490,08
	Dépenses de l'exercice	12 108,81	0,00	0,00	0,00	0,00	5 512,15	0,00	17 620,96
20	Immobilisations incorporelles	8 485,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 485,62
21	Immobilisations corporelles	3 623,19	0,00	0,00	0,00	0,00	5 512,15	0,00	9 135,34
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	12 540,72	0,00	0,00	0,00	0,00	69 328,40	0,00	81 869,12
	RECETTES (2)	500,00	0,00	0,00	0,00	46 818,75	90 772,50	0,00	138 091,25
	Recettes de l'exercice	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 772,50	0,00	91 272,50
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 772,50	0,00	90 772,50
16	Emprunts et dettes assimilées	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	46 818,75	0,00	0,00	46 818,75
	SOLDE (2)	-24 149,53	0,00	0,00	0,00	46 818,75	15 931,95	0,00	38 601,17

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vendables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.1

A2.1 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>					
<u>Après des organismes de droit public</u>					
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.2

A2.2 – AUTRES DETTES**(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
...			

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE -REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux (taux au 31/12/N) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par ty de taux selon le capital restant d
Emprunts à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat A														
...														
...														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0
Barrière simple B														
...														
...														
TOTAL B		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
Option d'échange C														
...														
...														
TOTAL C		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
...														
...														
TOTAL D		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
...														
...														
TOTAL E		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
Autres types de structures F														
...														
...														
TOTAL F		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) et en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à G). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau en oyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTESIV
A2.4

A2.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
...														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros														
N°02G29W011PR	Crédit agricole	02/04/2012		16/07/2013	1 300 000,00 F	F		4,63%	euros	euros	T	C	O	A-1
N°010M4V013PR	Crédit agricole	29/12/2009		14/07/2010	1 000 000,00 V	V	Euribor 3 mois	3,01%	euros	euros	T	C	O	A-1
8097571/8194267	Caisse d'épargne	09/07/2012		25/07/2013	150 000,00 F	F		4,68%	euros	euros	A	C	O	A-1
1235280	Caisse des dépôts et consignations	23/11/2012												
610865019PR	Crédit agricole	13/05/2005		01/12/2013	350 000,00 F	F		3,95%	euros	euros	A	C	O	A-1
A17101AE000	Caisse d'épargne	20/07/2010		04/01/2006	90 000,00 F	F		3,81%	euros	euros	A	C	O	A-1
	Crédit agricole			25/10/2010	1 550 000,00 F	F		3,54%	euros	euros	A	C	O	A-1
	Crédit agricole			2005	25 000,00 V	V	Euribor 3 mois	3,85%	euros	euros	A	C	O	A-1
	Crédit agricole			2008	140 000,00 V	V	Euribor 3 mois	2,99%	euros	euros	A	C	O	A-1
02FYM8017PR	Crédit agricole	09/11/2011		07/03/2012	150 000,00 F	F		4,46%	euros	euros	T	C	O	A-1
ALR20046490	Caisse d'épargne	30/06/2004		25/07/2005	100 000,00 F	F		2,53%	euros	euros	A	C	O	A-1
G02LUF019PR	Crédit agricole	28/03/2006		30/04/2010	542 500,00 V	V	Euribor 1 an	3,195%	euros	euros	A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (hors zone €)														
...														
16441 Opérations afférentes à l'emprunt (8)														
...														

IV

A2.4

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (2)	Montant convert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en année)	Type de taux (4)	Taux d'intérêt			Coût de sortie (7)	Annuités payées au 31/12/N		ICNE l'exercice	
							Index (5)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (6)	Charges d'intérêt (8)		Capital	ICNE l'exercice		
														Emprunts et dettes au 31/12/N
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (Total)														
010M4V015PR				843 952,47							41 890,95	22 404,53		
G02LJF019PR				378 191,15							26 656,01	6 015,02		
02FYM8017PR				138 462,20							2 554,97	6 538,67		
02G29W011PR				79 458,23							40 877,93	9 663,84		
010PR SFAC				0,00							13 288,07	772,41		
1235280				319 247,89							17 544,43	13 207,68		
ARC2113 VDT				53 924,87							6 795,67	605,85		
61085019PR				45 607,11							5 844,63	2 037,94		
8194267				135 702,55							7 120,45	7 176,00		
A17101AE000				1 156 413,25							44 087,01	44 057,34		
835G1KNFG01				9 557,59							1 660,50	502,84		
1643 Emprunts en devises (Total)				3 160 526,31							208 320,62	112 982,12		
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)														
1678 Autres emprunts et dettes (Total)														
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)														
1681 Autres emprunts (Total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)														
1687 Autres dettes (Total)														
Total général		0,00		6 321 056,62						0,00	416 641,24	225 964,24		0,00

- (1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1, C-3).
- (4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.
- (6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.5

A2.5 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Catégories et intitulés d'emprunts	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (3)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (7)		Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		
	Année	Profil (4)						Type de taux (5)	Index (7)	Taux actuariel (8)	Type de taux (6)	Index (7)		Niveau de taux (9)	Intérêts (10)	Capital
Totales des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (2)																
...																
...																
Totales des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (3)																
...																
...																

(1) Les opérations de refinancement de dettes consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de c/ rédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts de refinancement.

(4) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(5) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

(6) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(7) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(8) Taux annuel, tous frais compris.

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le ni veau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 06111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 608.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.6 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Notionnel de référence			Instrument de couverture							Référence de taux de l'instrument		Montants des commissions diverses	Primes événementielles payées pour l'achat d'option		
	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Index de référence (hors couverture) (2)	Organisme co-contractant	N° de contrat	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Montant de la dette couverte (4)	Date du début contrat	Date de fin du contrat	Type de taux (5)			Index de référence (2)	Dates de règlement
Taux fixe (total)	0,00	0,00						0,00					0,00	0,00		
...																
Taux variable (total)	0,00	0,00						0,00					0,00	0,00		
...																
Taux complexe (total)	0,00	0,00						0,00					0,00	0,00		
...																
Total	0,00	0,00						0,00					0,00	0,00		

(1) Classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture.

(2) Mentionner le ou les index.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Pour chaque emprunt, indiquer le montant couvert au 31/12/N.

(5) Indiquer l'indice de référence F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

IV

A2.6

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.6 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (3)	
	Niveau de taux après couverture (1)		Charges et Produits constatés depuis l'origine du contrat		Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
	Taux payé	Taux reçu (2)	Charges c/668	Charges c/768				
Taux fixe (total)			0,00	0,00	0,00			
...								
Taux variable (total)			0,00	0,00	0,00			
...								
Taux complexe (total)			0,00	0,00	0,00			
...								
Total			0,00	0,00	0,00			

(1) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(2) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.7

A2.7 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montants des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (6615)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
5193 Lignes de trésorerie						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB890071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

IV

A2.8

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)

A2.8 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sans unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	11,00					
Nombre de produits						
% de l'encours						
Montant en euros	3 305 182,58					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
Nombre de produits						
% de l'encours						
Montant en euros						
(C) Option d'échange (swapion)						
Nombre de produits						
% de l'encours						
Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé						
Nombre de produits						
% de l'encours						
Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
Nombre de produits						
% de l'encours						
Montant en euros						
(F) Autres types de structure						
Nombre de produits						
% de l'encours						
Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A2.9 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée de l'exercice (s'il y a lieu)			
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Taux act.	Taux	Type de taux (3)	Index	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (6)			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital
Total																			

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur			
Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	17 decembre 2012
	Logiciels	2	
	Concessions, brevets, licences	3	
	Frais d'étude, recherches et développement	5	
	Véhicules	5	
	Camions et véhicules industriels	8	
	Mobiliers	10	
	Matériels de bureau électriques ou électroniques	5	
	Matériels informatique	5	
	Matériels classique	10	
	Installations et matériels de chauffage	15	
	Installations électriques et téléphoniques	10	
	Equipements de garage et atelier	10	
	Equipements de cuisine	10	
	Equipements sportifs	10	
	Installations de voirie	30	
	Plantations	20	
	Réseaux divers	20	
	Agencements et aménagements de bâtiments, installations générales	15	
	Bâtiments légers, abris	15	
	Autres agencements et aménagements	30	
	Autres agencements et aménagements de terrain	15	
	Autres installations techniques, matériels et outillages	10	
	Immobilisations inférieures à 600 €	1	
	Sentiers d'interprétation de Le Garn	10	
	Pluvial crèche à Goudargues	10	
	Aménagement des aires de camping cars	10	
	Subvention données aux propriétaires dans le cadre des réhabilitations des ANC	5	
	Aménagement de la cour du château de Cornillon	20	
	Mise en lumière du patrimoine de la CC Valcézard	10	
	Aménagement du sentier d'interprétation du St Michelet	103	
	Restauration du petit patrimoine bâtis dans le cadre du PPB	20	
	Charte paysagère	10	
	Etudes conceptions de la ZAE (mas rouge) à Carsan non suivie de travaux	5	
	Aménagement du réseau de sentiers de randonnées	30	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

A6.1-DETAIL DES DEPENSES

Art.(1)	Libellé (1)	Crédits votés (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits à annuler
	DEPENSES TOTALES (I)= A+B+C+D	264 169,92	I 217 084,00	0,00	-8 114,08
	HORS CHARGES TRANSFEREES (II)= A+B+C	264 169,92	II 217 084,00	0,00	-8 114,08
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)	208 969,92	208 320,52	0,00	649,40
1641	Emprunts en Euros	208 969,92	208 320,52	0,00	649,40
	Autres dépenses financières (sous total) (B)	55 200,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	55 200,00			
	<i>Transferts entre sections = C+D</i>	0,00	8 763,48		-8 763,48
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur: (C) (3)</i>	0,00	8 763,48		-8 763,48
192	+ ou - values sur cess. d'immo	0,00	8 763,48		-8 763,48
	Charges transférées (D)= E+F+G	0,00	0,00		0,00
	<i>Travaux en régie (E)</i>	0,00	0,00		0,00
	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)</i>	0,00	0,00		0,00
	<i>Stocks et en-cours (G)</i>	0,00	0,00		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

	Op. de l'exercice I	Solde d'exécution D001 (3)	CUMUL IV
Dépenses	217 084,00	0,00	217 084,00

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses

Art.	Libellé	Crédits votés (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

A6.2 DETAIL DES RECETTES

Art.(1)	Libellé (1)	Crédits votés (BP + DM + RAR N - I)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annuler
RECETTES RESSOURCES PROPRES = a+b+c+d		1 718 801,93	III 1 018 719,60	90 950,25	609 132,08
Ressources propres externes (a)		787 388,93	406 964,90	90 950,25	289 473,78
10222	F.C.T.V.A.	787 388,93	406 964,90	90 950,25	289 473,78
Autres recettes financières (b)		0,00	0,00	0,00	0,00
Transfert entre sections (c)		707 413,00	611 754,70		95 658,30
2182	Matériel de transport	0,00	40 763,48		-40 763,48
2804121	Biens mobil., matériel & étude	0,00	406,67		-406,67
2804122	Bâtiments et installations	0,00	4 721,89		-4 721,89
28041411	Biens mobil., matériel & étude	0,00	28 308,99		-28 308,99
28041412	Bâtiments et installations	0,00	128 983,13		-128 983,13
2805	Conc.Dr.Sim.Brev.Lic.Dr.	0,00	22 856,06		-22 856,06
28128	Autres Ag. et Am. de Terr.	0,00	9 478,08		-9 478,08
28135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	0,00	9 057,80		-9 057,80
28145	Instal. Gén., agencements, Am.	0,00	149,03		-149,03
28148	Autres construct° /sol autrui	0,00	1 605,74		-1 605,74
28152	Installations de voirie	0,00	106 170,11		-106 170,11
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	388,05		-388,05
281571	Matériel roulant	0,00	1 065,80		-1 065,80
281578	Aut mat et outil voirie	0,00	4 441,85		-4 441,85
28158	Autr. inst mat outil technique	0,00	79 075,21		-79 075,21
28171	Terrains	0,00	30,24		-30,24
281782	Matériel de transport	0,00	11 187,31		-11 187,31
281783	Mat.de bureau et informatique	0,00	486,00		-486,00
281784	Mobilier	0,00	9 627,14		-9 627,14
28181	Instal.Gén.,Ag.&Amenag divers	0,00	4 719,33		-4 719,33
28182	Matériel de transport	0,00	61 620,46		-61 620,46
28183	Mat.de bureau et informatique	0,00	22 883,04		-22 883,04
28184	Mobilier	26 000,00	28 897,59		-2 897,59
28188	Autres immo corporelles	681 413,00	34 831,70		646 581,30
021	Virement de la section de fonct (d)	224 000,00			224 000,00

	Opérations de l'exercice III	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	CUMUL V
Recettes	1 018 719,60	0,00	1 084 693,71	2 103 413,31

	Montant
Dépenses financières (I)	I 217 084,00
Recettes financières (III)	III 1 018 719,60
Solde (recettes - dépenses)	IV = III - I (3) 801 635,60
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D) (4) (5)	IV + c/2763 + D (3) 801 635,60
Résultat hors charges transférées	III - II 801 635,60

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(2) Hors comptes 10229, 10259 et 1068.

(3) Indiquer le signe algébrique.

(4) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

(5) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art.	Libellé	Crédits votés (BP + DM + RAR N - I)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A7.1.1
SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant

AR PREFECTURE

030-200034692-20140602-DEL48_2014B-DE

Regu le 25/06/2014

70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
<i>Total des recettes d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

- (1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45... 1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

..... (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant

AR PREFECTURE

030-200034692-20140602-DEL48_2014B-DE

Regu le 25/06/2014

70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
<i>Total des recettes d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

..... (1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45... 1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n° ... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	2 437 249,48
60622	Carburants	1 107,78
60623	Alimentation	62,67
60631	Fournitures d'entretiens	2 001,54
60632	Fournitures de petits équipements	1 673,19
60636	Vêtements de travail	820,23
611	Contrat de prestation de service	2 357 510,66
6132	Location immobilière	4 424,74
6135	Location mobilière	472,42
61551	Matériel roulant	19 972,20
6156	Maintenance	45 562,09
616	Prime d'assurance	1 178,57
6236	Catalogues et imprimés	2 276,23
6262	Frais de télécommunication	187,16
012	Charges de personnel et frais assimilés	295 788,16
6332	Cotisations versées au FNAL	820,57
6336	Cotisations CNEPT	2 953,92
6338	Autres impôts sur rémunération	492,39
64111	Rémunération principale	158 788,95
64112	NBI - SFT - Indemnité de résidence	8 184,85
64118	Autres indemnités	40 261,15
64131	Rémunération	4 873,79
64138	Autres indemnités	487,39
6451	Cotisations URSSAF	29 918,83
6453	Cotisations aux caisses de retraites	48 663,21
6454	Cotisations aux ASSEDIC	343,11
65	Autres charges de gestion courante	38 423,43
6554	Contributions aux organismes de regroupement	38 423,43
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	6 840,51
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	6 840,51
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	2 532 868,18
739113	Reversement conventionnel fiscalité	2 532 783,00
73918	Autres revenus sur autres impôts	85,18
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		5 311 169,76
042	Opérat° ordre transfert entre section	40 763,48
675	Valeur comptable des immobilisations cédées	40 763,48
043	Opérat° ordre intérieur de la section	

023	Virement à la section d'investissement (4)	
Total des dépenses d'ordre		40 763,48
TOTAL GENERAL		5 351 933,24

A 7.3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	8 873 401,00
Dotations et participations reçues		
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits services, domaine et ventes div.	505 543,51
70611	Redevances d'enlèvements des ordures ménagères	436 498,12
70612	Redevances spéciales d'enlèvements des ordures ménagères	61 148,23
7078	Autres marchandises	7 897,16
75	Autres produits de gestion courante	14 351,36
758	Produits divers de gestion courante	14 351,36
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	32 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	32 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	9 873,19
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	7 356,43
6459	Remboursement charges SS et prévoyance	2 516,76
Total des recettes réelles		9 435 169,06
042	Opérat° ordre transfert entre sections	8 763,48
776	Différence sur réal. Reprises au cpte de résultat	8 763,48
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
Total des recettes d'ordre		8 763,48
TOTAL GENERAL		9 443 932,54

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.3.2
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A 7.3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Dotations et subventions reçues	
	Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
	Total des recettes réelles	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	

AR PREFECTURE030-200034692-20140602-DEL48_2014B-DE
Regu le 25/06/2014

021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	
	<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III);

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A9
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération : ..././...	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	OP. à annuler		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	A10.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES	A10.2

A10.1- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES

A10.2

A10.2- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
	Camions ordures ménagères	51 315,72	5,00	10 262,14	27 565,72	32 000,00	4 434,28
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	
	Produit des cessions	Réalisations
		32 000,00
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES

A10.4

A10.3- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES	A10.5

A10.5- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (1)	Libellé (1)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
...			
012	Charges de personnel et frais assimilés		
...			
72	Travaux en régie		
...			
TOTAL GENERAL		0,00 I	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
...		
21	Immobilisations corporelles	
...		
23	Immobilisations en cours	
...		
...		
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recettes 072 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes 72/recettes réelles de fonctionnement	%

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

FONDS EUROPEENS ET RESERVES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE

(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré :

I - AU TITRE DES MESURES GERES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES
RECETTES (fonds versées par l'Etat à la collectivité gestionnaire)

Objet	Article (1)	Montant
TOTAL		

DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)
en cas de recouvrement des sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire **)	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant
Total des aides versées par la collectivité gestionnaire)				

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (2)

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire **)	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquiescement de la facture	Montant

II - AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE ***
RECETTES

Article (1)	Montant
Total	

DEPENSES D'ASSISTANCE TECHNIQUE JUSTIFIEES PAR L'ORGANISME INTERMEDIAIRE (2)

Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquiescement de la facture	Montant
TOTAL				

(1) Adétailler conformément aux plans de comptes

(2) Les informations sont extraites de PRESAGE

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération

(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage

(**) Hors dépenses d'assistance technique

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COLLECTIVITE

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Designation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
								Taux ... (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux... (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Totaux généraux																	
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
...																	
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
...																	
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement aidés par l'Etat																	
2013	Office public de l'habitat Logis Cévenols	Logements sociaux	Caisse des dépôts et consignations	1 140 008,00	1 140 008,00	40 ans	annuelle	1,85% Livret A	1,85%	1,85%			Equivalent				
	Office public de l'habitat Logis Cévenols	Logements sociaux	Caisse des dépôts et consignations	344 743,00	344 743,00	50 ans	annuelle	1,85% Livret A	1,85%	1,85%			Equivalent				
	Office public de l'habitat Logis Cévenols	Logements sociaux	Caisse des dépôts et consignations	491 318,00	491 318,00	40 ans	annuelle	1,05% Livret A	1,05%	1,05%			Equivalent				
	Office public de l'habitat Logis Cévenols	Logements sociaux	Caisse des dépôts et consignations	144 360,00	144 360,00	50 ans	annuelle	1,05% Livret A	1,05%	1,05%			Equivalent				
Totaux pour les autres emprunts																	
...																	

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser ;

(2) Annuelle, trimestrielle ou mensuelle ;

(3) Indiquer fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables ;

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...) ;

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année ;

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L.2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C-D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016.ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV -- ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.4
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités.....							
...							
8018 Autres engagements							
Au profit d'organismes publics.....							
...							
Au profit d'organismes privés.....							
...							
TOTAL							

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							
TOTAL							

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

(article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
LAUDUN CHUSCLAN VIGNERONS SA	6 200,00	
UCB UNION CYCLISTE BESSEGEOISE	45 000,00	
FAMILLES RURALE	39 000,00	
ASSOCIATION PREVIGRELE	16 012,00	
SERVICE D'ECRITURE PUBLIQUE	9 890,00	
JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE	1 000,00	
ASSOCIATION EINSTEIN 3D	300,00	
ASSOCIATION ARTS'MUSANTS	800,00	
ASSOCIATION SEIZE SUR VINGT	31 200,00	
MAISON DES ALTERNATIVES	20 000,00	
MAISON DES ALTERNATIVES	10 000,00	
LES AMIS DU GARANCE REGGAE	80 000,00	
ASSOCIATION LES CONNEXIONS	18 000,00	
ASSOCIATION FAR SAINT VINCENT	15 500,00	
ASSOCIATION DES PROFESSEURS	4 000,00	
ASS SPORTIVE AUTO. RHONE CEZE	1 500,00	
ASS CESAR BIKE	1 000,00	
STE DE CHASSE "SAINT HUBERT"	400,00	
UNION BOULISTE BAGNO LAISE	600,00	
INDALO MUAY THAI	600,00	
PETANQUE ATOMIQUE BAGNO LAISE	500,00	
AS BAGNOLS-MARCOULE PETANQUE	500,00	
ASCC BAGNOLS MARCOULE CYCLO	300,00	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL	400,00	
ASS PAGES CEZE	1 500,00	
INTER RHONE	500,00	
SOIREE MUSICALES DE VENEJAN	1 000,00	
ASS ECHANGE	300,00	
ASS CHOEUR SOR JUANA	300,00	
LES AMIS DES LIVRES / DES ARTS	300,00	
ASS URGENT CRIER	300,00	
ASS VIVRE PONT ST ESPRIT	300,00	
ASS LIS AMI DE LA LENGA D'O	500,00	
ASS KEEP ON BLUES	600,00	
ASS LA QUEGNE	1 700,00	
ASS A.C.C.M.C	300,00	
ASS PEUPLES SOLIDAIRES	1 500,00	
ASS COMITE DE L'OLIVIER	300,00	
ASS SPIRIT BRIDGE RIDERS	500,00	
ASS ARECOS	2 000,00	
ASSOCIATION SEIZE SUR VINGT	10 400,00	
LE PASSE MURAILLE	20 400,00	
ASS DYNAMIC DANSE SPORTIVE	600,00	
SYNDICAT DES VINS DE LAUDUN	500,00	
ASESPC	300,00	
COMITE DES FETES ST MICHEL	250,00	
A L'ECOUTE DES CARSA NNAIS	500,00	
PHOTO CLUB BAGNOLS MARCOULE	500,00	
LABORATOIRE ARCHEOLOGIQUE	500,00	
COMITE DES FETES ST VICTOR	300,00	
COMITE DES FETES DE SALAZAC	500,00	
COMITE DES FETES DE CODOLET	250,00	
LYCEE ALBERT EINSTEIN	5 000,00	
MAISON DE L'EMPLOI DU GARD	35 000,00	
BERLIDON	15 000,00	
INITIATIVE GARD	7 083,33	
SYNDICAT VIGNERONS DE CHUSCLAN	500,00	
RIPOSTE	24 000,00	
GARD RHODANIEN DEVELOPPEMENT	10 500,00	

AR PREFECTURE

030-200034692-20140602-DEL48_2014B-DE

Regu le 25/06/2014

MISSION LOCALE JEUNES	91 239,72
OFFICE DE TOURISME BAGNOLS	13 700,00
FAMILLES RURALE	13 000,00
LAUDUN CHUSCLAN VIGNERONS SA	11 100,00
ASSOCIATION SEIZE SUR VINGT	10 400,00
ASS' RENAISSANCE DU VIEUX PSE	300,00
ASS LAC NATATION	5 000,00
ASS OFFICE DES SPORTS	1 000,00
ASS HANDBALL	10 000,00
ASS LOU SANT PAULETES	750,00
ASS COTES DU RHONE RIVE DROITE	6 100,00
COLLECTIF BOULEGA	500,00
FAMILLES RURALE	5 000,00
LE PASSE MURAILLE	13 600,00
ASSOCIATION SEIZE SUR VINGT	6 000,00
FRANCAS DU GARD	10 947,00
TRESORERIE PRINCIPALE	5 000,00
TRESORERIE PRINCIPALE	65 000,00
FAMILLES RURALE	13 000,00
CODES 30	500,00
ASS IPSO FACTO	300,00
ASS AGAVIP MEDIATION	1 500,00
CIDFF	2 500,00
AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE	51 142,91
Personnes de droit public	
COMMUNE DE BAGNOLS SUR CEZE	107786
COMMUNE DE ST VICTOR LA COSTE	2827,15
COMMUNE DE SABRAN	3000
COMMUNE DE BAGNOLS SUR CEZE	130816
COMMUNE DE SABRAN	14000
COMMUNE DE SABRAN	8089
COMMUNE DE PONT-SAINT-ESPRIT	92408,2
COMMUNE DE VENEJAN	2136,16
COMMUNE ST MARCEL DE CAREIRET	7249,34
COMMUNE DE BAGNOLS SUR CEZE	70000
COMMUNE DE SABRAN	7000
COMMUNE DE VENEJAN	5984,36
COMMUNE DE ST GENIES DE COMOLA	6213,39
COMMUNE DE GOUDARGUES	2736,3
COMMUNE D'AIGUEZE	1500
COMMUNE DE VERFEUIL	2595
COMMUNE D ORSAN	5107,5
COMMUNE DE ST VICTOR LA COSTE	8739
COMMUNE DE ST ANDRE OLERARGUES	614,6
COMMUNE DE VERFEUIL	37953,74
COMMUNE DE LAUDUN-L ARDOISE	8194,24
TOTAL GENERAL	1 309 214,94

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total recettes	
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total dépenses	
Restes à employer au 31/12/N :			

Total reste à employer au 01/01/N :			
Total Recettes		Total Dépenses	
TOTAL reste à employer au 31/12/N :			

IV - ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFETIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	AGENT TITULAIRES	AGENT NON TITULAIRES	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)						0
Directeur général des services						0
Directeur général adjoint des services						0
Directeur général des services techniques						0
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53						0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)						0
						0
						0
						0
TECHNIQUE (c)						0
						0
						0
SOCIALE (d)						0
						0
						0
MEDICO-SOCIALE (e)						0
						0
						0
MEDICO-TECHNIQUE (f)						0
						0
						0
SPORTIVE (g)						0
						0
						0
CULTURELLE (h)						0
						0
						0
ANIMATION (i)						0
						0
						0
						0

POLICE MUNICIPALE (i)					0	0
					0	0
					0	0
					0	0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)					0	0
					0	0
					0	0
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)					0	0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Communauté d'agglomération
du Gard rhodanienCOLLECTIVITES DE PLUS DE 3 500 HABITANTS
Situation au 31 Décembre 2013

GRADES OU EMPLOIS	CATEG	EFFECTIFS STAGIAIRE	dont TNC	dont tp/disp	EFFECTIFS TITULAIRE	dont TNC	dont tp/disp
. Directeur général des services ou directeur général	A				1	1	
. Directeur général adjoint des services ou directeur général adjoint	A				2	1	
. Collaborateur de cabinet	A						
SECTEUR ADMINISTRATIF							
. Directeur	A						
. Attaché Principal	A				1		
. Attaché	A				2		
. Rédacteur Principal 1ère classe	B				1		
. Rédacteur Principal 2ème classe	B				1		
. Rédacteur	B				1		
. Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C				1		
. Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C				3		
. Adjoint Administratif 1ère classe	C				15	1	3
. Adjoint Administratif 2ème classe	C	2			27		4
TOTAL (1)		2	0	0	55	3	7

AR PREFECTURE

030-200034692-20140602-DEL48_2014B-DE

Regu le 25/06/2014

GRADES OU EMPLOIS	CATEG	EFFECTIFS STAGIAIRE	dont TNC	dont tp/disp	EFFECTIFS TITULAIRE	dont TNC	dont tp/disp
SECTEUR TECHNIQUE							
. Directeur des Services Techniques	A						
. Ingénieur en Chef	A						
. Ingénieur Principal	A				1		1
. Ingénieur	A						
. Technicien Principal 1ère classe	B						
. Technicien Principal 2ème classe	B				1		
. Technicien	B						
. Agent de Maîtrise Principal	C						
. Agent de Maîtrise	C						
. Adjoint Technique Principal 1ère classe	C				2		
. Adjoint Technique Principal 2ème classe	C				1		
. Adjoint Technique 1ère classe	C				3		
. Adjoint Technique 2ème classe	C				76	13	11
TOTAL (2)		0	0	0	84	13	12

AR PREFECTURE

030-200034692-20140602-DEL48_2014B-DE
Regu de 25/06/2014

GRADES OU EMPLOIS	CATEG	EFFECTIFS STAGIAIRE	dont TNC	dont tp/disp	EFFECTIFS TITULAIRE	dont TNC	dont tp/disp
SECTEUR SOCIAL							
. Conseiller socio-éducatif	A						
. Assistant socio-éducatif Principal dont :	B				1		
* Assistant de service social * Conseiller en ESF * Educateur Spécialisé	B						
. Assistant socio-éducatif dont :	B						
* Assistant de service social * Conseiller en ESF * Educateur Spécialisé	B						
. Educateur de jeunes enfants Chef	B						
. Educateur de jeunes enfants Principal	B						
. Educateur de jeunes enfants	B	1			3		2
. Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère classe	C						
. Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2ème classe	C				2		
. Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1ère classe	C				2	1	
. Agent Social Principal 1ère classe	C						
. Agent Social Principal 2ème classe	C						
. Agent Social 1ère classe	C						
. Agent Social 2ème classe	C						
TOTAL (3)		1	0	0	8	1	2

AR PREFECTURE

030-200034692-20140602-DEL48_2014B-DE

Regu le 25/06/2014

GRADES OU EMPLOIS	CATEG	EFFECTIFS STAGIAIRE	dont TNC	dont tp/disp	EFFECTIFS TITULAIRE	dont TNC	dont tp/disp
SECTEUR MEDICO-SOCIAL							
. Médecin hors-classe	A						
. Médecin de 1ère et 2ème classe	A						
. Sage-femme de classe exceptionnelle	A						
. Sage-femme de classe supérieure	A						
. Sage-femme de classe normale	A						
. Puéricultrice Cadre Supérieur de santé	A						
. Puéricultrice Cadre de santé	A				2		1
. Psychologue hors-classe	A						
. Psychologue de classe normale	A						
. Infirmier en soins généraux de Classe normale	A				1		
. Infirmier en soins généraux de classe Sup,	A				2		
. Infirmier Cadre de santé	A				1		
. Rééducateur Cadre de santé	A						
. Puéricultrice de classe supérieure	A						
. Puéricultrice de classe normale	A						
. Infirmier de classe supérieure	B				1		
. Infirmier de classe normale	B						
. Rééducateur de classe supérieure	B						
. Rééducateur de classe normale	B						
. Auxiliaire de Puériculture Principal 1ère classe	C				1		
. Auxiliaire de Puériculture Principal 2ème classe	C				8		4
. Auxiliaire de Puériculture 1ère classe	C	2	1		14		7
. Auxiliaire de soins Principal 1ère classe	C						
. Auxiliaire de soins Principal 2ème classe	C						
. Auxiliaire de soins 1ère classe	C						
TOTAL (4)		2	1	0	30	0	12

AR PREFECTURE

030-200034692-20140602-DEL48_2014B-DE
Regu le 25/06/2014

GRADES OU EMPLOIS	CATEG	EFFECTIFS STAGIAIRE	dont TNC	dont tp/disp	EFFECTIFS TITULAIRE	dont TNC	dont tp/disp
SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE							
. Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle	A						
. Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors-classe	A						
. Biologiste, vétérinaire et pharmacien de 1ère et 2ème classe	A						
. Assistant Médico-technique Cadre de santé	A						
. Assistant médico-technique de classe supérieure	B						
. Assistant médico-technique de classe normale	B						
TOTAL (5)		0	0	0	0	0	0

AR PREFECTURE

030-200034692-20140602-DEL48_2014B-DE
Regu le 25/06/2014

GRADES OU EMPLOIS	CATEG	EFFECTIFS	dont		EFFECTIFS	dont	
		STAGIAIRE	TNC	tp/disp	TITULAIRE	TNC	tp/disp
SECTEUR SPORTIF							
. Conseiller des activités physiques et sportives Principal 1ère classe	A				1		
. Conseiller des activités physiques et sportives	A						
. Educateur des activités physiques et sportives principal 1ère classe	B						
. Educateur des activités physiques et sportives principal 2ème classe	B						
. Educateur des activités physiques et sportives	B						
TOTAL (6)		0	0	0	1	0	0

GRADES OU EMPLOIS	CATEG	EFFECTIFS STAGIAIRE	dont TNC	dont tp/disp	EFFECTIFS TITULAIRE	dont TNC	dont tp/disp
SECTEUR CULTUREL							
. Conservateur du Patrimoine - dont conservateur en Chef	A						
. Conservateur de Bibliothèques - dont conservateur en Chef	A						
. Attaché de conservation du patrimoine	A						
. Bibliothécaire	A						
. Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère et de 2ème classe	A						
. Professeur d'enseignement artistique hors-classe	A						
. Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A						
. Assistant de conservation Principal 1ère classe	B						
. Assistant de conservation Principal 2ème classe	B						
. Assistant de conservation	B						
. Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B				13	4	
. Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B				4	3	
. Assistant d'enseignement artistique	B				1	1	
. Adjoint du patrimoine Principal 1ère classe	C						
. Adjoint du patrimoine Principal 2ème classe	C						
. Adjoint du patrimoine 1ère classe	C						
. Adjoint du patrimoine 2ème classe	C						
TOTAL (7)		0	0	0	18	8	0

AR PREFECTURE

030-200034692-20140602-DEL48_2014B-DE
Reçu le 25/06/2014

GRADES OU EMPLOIS	CATEG	EFFECTIFS STAGIAIRE	dont TNC	dont tp/disp	EFFECTIFS TITULAIRE	dont TNC	dont tp/disp
POLICE MUNICIPALE							
. Chef de service de police municipale principal 1ère classe	B						
. Chef de service de police municipale principal 2ème classe	B						
. Chef de service de police municipale	B						
. Chef de police municipale	C						
. Brigadier Chef Principal	C						
. Brigadier et Brigadier Chef	C						
. Gardien	C						
. Garde-champêtre Principal	C						
. Garde-champêtre	C						
TOTAL (8)		0	0	0	0	0	0

AR PREFECTURE

030-200034692-20140602-DEL48_2014B-DE
Regu. le 25/06/2014

GRADES OU EMPLOIS	CATEG	EFFECTIFS STAGIAIRE	dont TNC	dont tp/disp	EFFECTIFS TITULAIRE	dont TNC	dont tp/disp
ANIMATION							
. animateur Principal 1ère classe	B						
. animateur Principal 2ème classe	B						
. animateur	B						
. Adjoint d'animation Principal 1 ère classe	C						
. Adjoint d'animation Principal 2ème classe	C						
. Adjoint d'animation 1ère classe	C	1					
. Adjoint d'animation 2ème classe	C	1			11	2	1
TOTAL (9)		2	0	0	11	2	1
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9)		7	1	0	207	27	34

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien				
COLLECTIVITES DE PLUS DE 3-500 HABITANTS				
Situation au 31 décembre 2013				
GRADES OU EMPLOIS	CATEG	EFFECTIFS	dont TNC	dont tp/disp
Collaborateur de Cabient	A	1	1	
Attaché	A	3		
Rédacteur	B	2		
Coordonnateur de l'Atelier santé Ville	B	1	1	
Adjoint Administratif 2ème classe	C	6		
Adjoint Technique 2ème classe	C	11	7	
Infirmier cadre de santé	A	2		
Puéricultrice de Classe normale	A	1		
Educateur de jeunes enfants	B	8	3	
Infirmier de classe supérieure	B	1		
Infirmier de classe normale	B	2	1	
Auxiliaire de Puériculture 1ère classe	C	11	3	
Asem	C			
Assistant d'enseignement artistique	B	21	17	
Animateur	B	5	2	
Adjoint d'animation 2ème classe	C	11	11	
TOTAL		86	46	0
GRADES OU EMPLOIS	CATEG	EFFECTIFS	dont TNC	dont tp/disp
APPRENTIS		14		
CAE		2		
VACATAIRES		4		
TOTAL		22	0	0
TOTAL GENERAL		108	46	0

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	Cl.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moitié du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa ; accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa ; accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1^{er} : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2^o : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3^o : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4^o : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5^o : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement.

en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 ; contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupe un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle € ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> ...				
<u>Détention d'une part du capital</u> ...				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...				
<u>Autres</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A	C3.4

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU P'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
Syndicats d'Ordures Ménagères	01/01/2013	cotisation	4 003 709,51
SCOT du Gard Rhodanien	01/01/2013	cotisation	243 000,00
Syndicat mixte AB Cèze	01/01/2013	cotisation	116 096,62
SMABV Gard Rhodanien	01/01/2013	cotisation	6 456,18

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de P'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS		.../.../...	.../.../...		
CE					
Régies personnalisées					

(1) ou créés par l'établissement public ou le groupement.

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de P'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière		.../.../...	.../.../...		
Lotissement					
Service social et médico-social					

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature e l'activité (SPIC/SPA)
...		.../.../...	.../.../...	

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 050 322,00	4 401 070,47	2 133 201,73	3 460 849,80
RECETTES	10 050 322,00	4 648 527,19	1 158 023,09	4 019 771,72
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	51 881 509,00	41 284 989,85	0,00	10 372 519,15
RECETTES	51 881 509,00	43 155 984,37	0,00	8 725 524,63

(1) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES ZA DE BERNON

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 599 632,79	343 006,78		1 256 626,01
RECETTES	1 566 111,00			1 360 480,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 641 111,00	66 752,21		1 368 727,79
RECETTES	1 641 111,00	50 702,49		1 590 408,51

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique ;

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES ZA DE L'ESPERANT

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 693 994,00	1 448 954,04		245 039,96
RECETTES	2 118 162,00	1 051 873,38		118 958,62
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 641 324,00	1 545 108,90		148 885,10
RECETTES	2 695 075,00	1 545 108,90		1 149 966,10

2 - BUDGETS ANNEXES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 326 113,25	37 963,83		1 288 149,42
RECETTES	1 954 903,00	4 500,00		1 950 403,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	131 500,00	104 655,90		26 844,10
RECETTES	131 499,99	104 655,90		26 844,09

2 - BUDGETS ANNEXES ZA DE SARCIN

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N- 1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	487 803,07	2 456,53		485 346,54
RECETTES	407 937,00			407 937,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	452 937,00	5 792,02		447 144,98
RECETTES	452 937,00			452 937,00

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N- 1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	15 157 865,11	6 233 451,65	2 133 201,73	6 736 011,73
RECETTES	16 097 435,00	5 704 900,57	1 158 023,09	7 857 550,34
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	56 748 381,00	43 007 298,88	0,00	12 364 121,12
RECETTES	54 107 056,99	44 856 451,66	0,00	11 945 680,33
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	71 906 246,11	49 240 750,53	2 133 201,73	19 100 132,85
TOTAL GENERAL DES RECETTES	70 204 491,99	50 561 352,23	1 158 023,09	19 803 230,67

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C3.5
PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES
(cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;
(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit ;
(2) Y compris les rattachements

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	C3.6

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE REGROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M.14)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU REGROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV -- ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

D1

D2

DI - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision du conseil municipal. (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	84 325 000,00%	10,51	%	8 862 558,00%
TFPB	80 985 000,00%	0,202	%	163 590,00%
TFPNB	2 353 000,00%	3,48	%	81 884,00%
CFE	46 847 000,00%	25,83	%	12 101 595,00%
TOTAL	214 510 000,00%			21 209 627,00%

AR PREFECTURE

030-200034692-20140602-DEL48_2014B-DE
Regu le 25/06/2014

IV - ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice 75.....
 Nombre de membres présents 62.....
 Nombre de suffrages exprimés 74.....
 VOTES :
 Pour 62
 Contre 3
 Abstentions 9

Date de convocation 26/05/14..

Présenté par Le Président
 A Bagnols & Ceze le 02/06/2014 ...
 Le Président (1),
 Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire
 A Bagnols & Ceze ... le 02/06/2014 ...

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le .../.../.....

A... .., le .../.../.....

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante étant :





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°48/2014 du Conseil communautaire Séance du 2 juin 2014

Date d'envoi de la convocation = 26 mai 2014

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 62

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 12

Nombre de délégués absents : 1

L'an deux mille quatorze, le deux juin, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes de Saint-Marcel de Careiret, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Stéphane PEREZ, Anne-Marie TULIPANI, Claudine PRAT, Christian ROUX, Georges GUILBERT, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, José RIEU, Roberto SCANNA, Patrice PRAT, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Francine JULLIEN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Magali NIZIER, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Guy AUBANEL, Jean-Yves CHAPELET à Christophe SERRE, Maxime COUSTON à Monique GRAZIANO-BAYLE, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Emmanuelle CREPIEUX, Michel CEGIELSKI à Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI à Rémy SALGUES, Denis RIEU à Karine GARDY, Ghislaine PAGES à Jean Christian REY, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE.

Absents : Valérie HUGUENIN

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE

Objet : Vote du compte administratif 2013 du budget principal :

Après avoir entendu la présentation compte administratif de l'exercice 2013,
Constatant que le compte administratif présente les résultats annexés,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (3 contre et 9 abstentions),
(Le Président, Jean Christian REY, ne participe pas au vote)

- **De constater**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser,
- **De voter et arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 2 juin 2014.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 2 juin 2014

Le président,
Jean Christian REY



AR PREFECTURE

030-200034692-20140602-DEL48_2014B-DE
Regu le 25/06/2014